

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2029

19 septembre 2007

SOMMAIRE

3C Com Equipment Management S.A.	97357	Iberian Opportunities Fund	97354
Advanced Financial Solutions S.A.	97348	IPMC International Participation and Management Consultants S.A.	97352
Advanced Financial Solutions S.A.	97355	Japan Absolute Fund	97354
Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung	97357	Japan Absolute Fund	97355
AM Participations S.A.	97352	Liberty Ermitage European Absolute Fund	97347
Arbre Mondial Holdings S.A.	97351	Liberty Ermitage European Absolute Fund	97356
Baring Mutual Fund Management S.A.	97353	Liberty Ermitage Global Strategy Fund ..	97352
Beta Participations	97357	Liberty Ermitage Luxembourg S.A.	97347
Bitronic-TecnoLine S.A.	97346	Lybra Luxembourg IV S. à r.l.	97353
B & L communications	97355	Lybra Luxembourg IV S. à r.l.	97354
Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l.	97385	Magen S.à r.l.	97390
Boels Luxembourg GmbH	97350	Marge S.A.	97357
CEREP Italy Two S.à r.l.	97347	Martin Currie Global Funds	97350
Comores Investments S.A.	97349	Meag Sicav	97351
Compagnie Européenne pour l'Environnement S.A.	97358	Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l.	97346
Construction Darma S.A.	97351	Mikado Finance S.A.	97346
Crossroads S.A.	97349	Mikado Online S.A.	97346
DAULUX S.A. Internationale Transport & Spedition	97350	Parties-Investissements S.A.	97347
Duo Coiffure Sàrl	97356	Plafa	97348
Erafo Holding S.A.	97392	Promero	97356
Ermitage European Absolute Fund	97356	Proprimm S.A.	97349
Ermitage Japan Absolute Fund	97355	Randstad Interim S.A.	97353
Futura 2000 S.A.	97350	Randstad Recruitment & Selection S.A.	97355
Galathee S.A.	97348	Rupert Foundation S.A.	97349
Global Garden Products Luxembourg S.A.	97358	SFPC S.A.	97388
Gora Participations S.A.	97351	Sofex S.A.	97348
Grenat S.A.	97352	Transport & Technik s.à r.l.	97358
HEDF II UK Office S.à r.l.	97358	Turkish Privatization Advisers S. à r.l. ...	97356
HSBC Global Investment Funds	97353	Uppsala S.A.	97392
HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.	97354	Voyages Schiltz S.A.	97358

Mikado Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 80.638.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096074/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02354. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Mikado Online S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 38, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 75.204.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096075/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02355. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Bitronic-Tecnoline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 35.547.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007095976/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11013. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.630.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 96.380.

Extrait des résolutions prises par les associés

Il résulte des résolutions prises en date du 13 décembre 2006 que les associés ont constaté et accepté la démission présentée par Monsieur David Farr avec effet au 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096433/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02560. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Parties-Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 86.192.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 25 juillet 2007

L'Assemblée a décidé de nommer en qualité de nouvel Administrateur, DIRECTOR S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

LUXFIDUCIA

Signature

Référence de publication: 2007096447/1629/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02361. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Liberty Ermitage European Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 72.150.

Le bilan du 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007096141/41/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02728. - Reçu 62 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Liberty Ermitage Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 30.175.

Le bilan du 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007096140/3037/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, réf. LSO-BR00611. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070107890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

CEREP Italy Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 92.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096151/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02186. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Sofex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 56.504.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096156/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02638. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Advanced Financial Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.735.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007096157/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02495. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Plafa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 16.652.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096154/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02632. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Galathee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.930.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 2 juillet 2007

1. L'assemblée générale accepte la démission de Mme Sonia Delfini de son poste d'administrateur de Catégorie B.
2. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur de Catégorie B Mme Patricia Jupille, employée privée, demeurant au 8, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2008.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour GALATHEE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096390/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Proprimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 68.942.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour la société *PROPRIMM S.A.*
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096232/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07658. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Comores Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.298.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour *COMORES INVESTMENTS S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007096229/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09211. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Rupert Foundation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 9.283.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096218/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09920. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Crossroads S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 102.214.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096219/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH00800. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Futura 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 74.879.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour FUTURA 2000 S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096222/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09251. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

DAULUX S.A. Internationale Transport & Spedition, Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 25.660.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096215/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00708. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Boels Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 120.144.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096216/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08632. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Martin Currie Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 65.796.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARTIN CURRIE GLOBAL FUNDS

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

P. Ries / C. Vigo

Compliance Officer / Corporate Secretary

Référence de publication: 2007096255/1163/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02890. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Arbre Mondial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 12.271.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096251/635/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03010. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Construction Darma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 46.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (annulant et remplaçant le dépôt du 22 novembre 2006 sous la référence n° L060126071.04) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Pour CONSTRUCTION DARMA S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007096250/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09801. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Meag Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 117.836.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

B. Demisch.

Référence de publication: 2007096248/4191/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02529. - Reçu 62 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070108016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Gora Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 113.261.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour FIDCOSERV S. à r. l.

Signature

Référence de publication: 2007096302/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02424. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Grenat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 61.448.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour FIDCOSERV S. à r. l.

Signature

Référence de publication: 2007096301/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02422. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

IPMC International Participation and Management Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 64.805.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour FIDCOSERV S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007096304/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02425. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

AM Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 73.586.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour FIDCOSERV S. à r. l.

Signature

Référence de publication: 2007096313/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01459. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Liberty Ermitage Global Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 90.051.

Le bilan du 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007096138/41/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02724. - Reçu 66 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Baring Mutual Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 30.669.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BARING MUTUAL FUND MANAGEMENT S.A.*
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007096137/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02716. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

HSBC Global Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 25.087.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS*
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007096146/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02711. - Reçu 264 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Lybra Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 89.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 103.506.

Les comptes consolidés pour la période du 13 octobre 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096147/717/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02178. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Randstad Interim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 50.502.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096149/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02183. - Reçu 42 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Iberian Opportunities Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 45.940.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IBERIAN OPPORTUNITIES FUND
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007096145/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02730. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Lybra Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 89.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 103.506.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096148/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02181. - Reçu 174 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 28.888.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007096143/41/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02736. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Japan Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 86.576.

Le bilan du 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007096139/41/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02726. - Reçu 66 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Randstad Recruitment & Selection S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 82.565.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096150/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02185. - Reçu 42 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Advanced Financial Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 111.735.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2007096158/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02496. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

B & L communications, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 61.116.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007096160/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02547. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Ermitage Japan Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Japan Absolute Fund).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 86.576.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERMITAGE JAPAN ABSOLUTE FUND

HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007096144/41/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02732. - Reçu 44 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070107904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

**Ermitage European Absolute Fund, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Liberty Ermitage European Absolute Fund).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.150.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND
HSBC SECURITIES SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007096142/41/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02734. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Duo Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1649 Luxembourg, 3, rue Gutenberg.

R.C.S. Luxembourg B 50.117.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096153/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02633. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Promero, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 82.956.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007096161/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02551. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Turkish Privatization Advisers S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.941.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007096193/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00537. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Beta Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 63.916.

Le bilan au 31 mai 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2007096135/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02565. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Marge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 81.422.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour MARGE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096170/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG08936. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 113.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

MERCURIA SERVICES

Référence de publication: 2007096196/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02536. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

3C Com Equipment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 25.465.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007096197/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02671. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Voyages Schiltz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9519 Wiltz, 100, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 105.751.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096078/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02359. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Transport & Technik s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.
R.C.S. Luxembourg B 104.989.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096077/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02358. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Compagnie Européenne pour l'Environnement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 49.786.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007096089/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02612. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

HEDF II UK Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 126.578.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47980 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007096642/211/11.

(070108397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Global Garden Products Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 96.423.

In the year two thousand seven, on the twenty-second of June,
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of GLOBAL GARDEN PRODUCTS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of Maître Gérard Lecuit, the undersigned notary of October 15, 2003, published in the Mémorial C, n ° 1208 of November 17, 2003. The articles of incorporation have been lastly amended following a deed of Maître Gérard Lecuit, the undersigned notary of April 19, 2006, published in the Mémorial C, n ° 1328 of July 10, 2006.

The meeting is declared open at 4.00 p.m. with Mr Bart Zech, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Djamel Bouzmarene, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Valérie Turri, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 13 June 2007.

A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) That the agenda of this meeting is the following:

Agenda:

1. To create a new class of shares, namely the «Priority Shares», having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of association.

2. To increase the corporate capital by an amount of twelve thousand eight hundred twenty-five euros (EUR 12,825.-) so as to raise it from its amount of twenty-two million five hundred ninety-four thousand six hundred and seventy-two euros and fifty cents (EUR 22,594,672.50) to twenty-two million six hundred seven thousand four hundred ninety-seven euros and fifty cents (EUR 22,607,497.50).

3. To acknowledge the waiver by the existing shareholders of any preemption rights with respect to the proposed capital increase.

4. To issue eight thousand five hundred and fifty (8,550) new Priority Shares with a nominal value of one euro fifty cents (EUR 1.50) each to be fully paid up, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of incorporation and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

5. To accept subscription for these eight thousand five hundred and fifty (8,550) new Priority Shares with a nominal value of one euro fifty cent (EUR 1.50) each, with payment of a share premium and to accept payment in full of the nominal value together with a share premium of sixteen euros and eighty-seven cents (EUR 16.87) per share for such new shares by contributions made in cash.

6. To hear a report of the Board of Directors and to amend article 5 of the articles of association for purposes of the adjustment of the authorised capital within the capital increase and issue of Priority Shares and to renew the authorisation given to the Board of Directors.

7. To fully restate the articles of association of the Company, to reflect the above resolutions and reflecting inter alia the new class of shares, the new share capital and the rights attached to each class.

8. Miscellaneous.

(iii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(v) According to the attendance list, out of eight million twenty-three thousand one hundred and fifteen (8,023,115) Ordinary Shares and seven million forty thousand (7,040,000) Preferred Shares, having a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) each, representing the whole corporate capital issued by the Company, 7.912.215 ordinary shares and 7.040.000 preferred share were represented at the present meeting.

(vi) The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The shareholders meeting resolved to create a new class of shares, namely the Priority Shares, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of association.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour: unanimously

Second resolution

The shareholders meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of twelve thousand eight hundred twenty-five euros (EUR 12,825.-) so as to raise it from its amount of twenty-two million five hundred ninety-four thousand six hundred and seventy-two euros and fifty cents (EUR 22,594,672.50) to twenty-two million six hundred seven thousand four hundred and ninety-seven euros and fifty cents (EUR 22,607,497.50).

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour: unanimously

Third resolution

The shareholders meeting resolved to acknowledge the waiver by the existing shareholders of any preemption rights with respect to the proposed capital increase.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour: unanimously

Fourth resolution

The shareholders meeting resolved to issue eight thousand five hundred and fifty (8,550) new Priority Shares with a nominal value of one euro fifty cent (EUR 1.50) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of association and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour: unanimously

Subscription

There now appeared Mr Bart Zech, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of each of:

1. Mr Tommy Karlsson, born on 1st November 1946, at Eskilstuna, Sweden, residing at rue Leboteux, 15, Paris, France; by virtue of a proxy granted on June 21st, 2007
2. Mr Pierluigi Tosato, born on 26 June 1963, at Bussolengo, Italy, residing at Via Giuseppe Sirtori, 7, Verona, Italy; by virtue of a proxy granted on June 20th, 2007
3. Mr Giuseppe Viola, born on 24 October 1963, at Caravaggio, Italy, residing at Circ. Calandra, 17, Caravaggio, Italy; by virtue of a proxy granted on June 20th, 2007
4. Mr Franco Novello, born on 11 August 1960, at Treviso, Italy, residing at Via Sant'Angelo, 46/A, Treviso, Italy; by virtue of a proxy granted on June 20th, 2007
5. Mr Simone Ferrari, born on 13 February 1963, at Cremona, Italy, residing at Via Flli Rosselli, 16, Preganzio, Italy; by virtue of a proxy granted on June 20th, 2007
6. Mr Fabio Felisi, born on 23 February 1966, at Milano, Italy, residing at Via Pola, 12, Treviso, Italy; by virtue of a proxy granted on June 20th, 2007
7. Mr Massimo Caner, born on 27 November 1964, at Treviso, Italy, residing at Via Manin, 25/B, Dosson di Casier, Italy; by virtue of a proxy granted on June 20th, 2007
8. Mr Enrico Figini, born on 27 July 1967, at Treviso, Italy, residing at Via Trento, 41, Spresiano, Italy; by virtue of a proxy granted on June 20th, 2007
9. Ms Sabine Lagenfeld, born on 11 June 1957, at Mantes-la-Jolie, France, residing rue de la Heid, 21, Dettwiller, France; by virtue of a proxy granted on June 18th, 2007
10. Mr Paolo Cavasin, born on 24 February 1959, at Venezia, Italy, residing at Via Torcello, 41, Quarto d'Altino, Italy; by virtue of a proxy granted on June 20th, 2007
11. Mr Danilo Vaccaro, born on 25 February 1959, at Milano, Italy, residing at Via Leonardo da Vinci, 20, Padova, Italy; by virtue of a proxy granted on June 20th, 2007
12. Mr Tongbiao Zhou, born on 16 February 1968, at Jiangsu, China, residing at 7-904 Xixiucun, Guangzhou - Guandong province China, South China University of Technology; by virtue of a proxy granted on June 21st, 2007
13. Mr Paolo Cambuzzi, born on 1st March 1966, at Venezia, Italy, residing at Via Favier, 16, Mogliano Veneto, Italy; by virtue of a proxy granted on June 20th, 2007
14. Mr Michele Facco, born on 3rd December 1967, at San Donà di Piave, Italy, residing at Via Aquileia, 5, Jesolo, Italy; by virtue of a proxy granted on June 20th, 2007 and
15. Mr Alberto Grigion, born on 30 July 1971, at Bassano del Grappa, Italy, residing at Via Baroni, 74/10, Bessica di Loria, Italy; by virtue of a proxy granted on June 20th, 2007.

The person hereabove appearing declared to subscribe in the name and on behalf of each of the above mentioned subscribers, respectively for the number of Priority Shares as set out in the table below, representing an aggregate number of eight thousand five hundred and fifty (8,550) new Priority Shares, each with a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) with a share premium of sixteen euros and eighty-seven cents (EUR 16.87) per share, and to make payment

respectively on behalf of each subscriber in full for such new Priority Shares by a contribution in cash representing an aggregate amount of one hundred fifty-seven thousand seventy-two euros and five cents (EUR 157,072.05).

Subscribers	Number of shares	Total amount paid EUR
PL. Tosato	2,500	45,928.-
G. Viola	1,200	22,045.-
F. Novello	1,000	18,371.-
S. Ferrari	1,000	18,371.-
F. Felisi	900	16,534.-
T. Karlsson	900	16,534.-
S. Lagenfeld	150	2,756.-
E. Caner	150	2,756.-
M. Figini	150	2,756.-
P. Cavin	75	1,378.-
D. Vaccaro	75	1,378.-
T. Zhou	250	4,593.-
P. Cambuzzi	75	1,378.-
M. Facco	75	1,378.-
A. Grigion	50	919.-
Total:	8,550	157,072.05

The person appearing declared and all the participants in the extraordinary general meeting recognised that each new Priority Share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of one hundred fifty-seven thousand seventy-two euros and five cents (EUR 157,072.05), proof of which was given to the undersigned notary who expressly recorded this statement.

The shareholders meeting resolved to accept subscription for these eight thousand five hundred and fifty (8,550) new Priority Shares with a nominal value of one euro fifty cent (EUR 1.50) each, with payment of a share premium of sixteen euros and eighty-seven cents (EUR 16.87) per share, by each of the top managers as set out in the table above and to accept payment in full of the nominal value together with the share premium for such new shares by contributions in cash.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour: unanimously

Fifth resolution

The shareholders meeting resolved to hear the report of the Board of Directors on the authorised capital and to amend article 5 of the articles of association for purposes of the adjustment of the authorised capital to raise it from its current amount of twenty-four million one hundred and thirty-nine thousand one hundred fifty-six euros and fifty cents (EUR 24,139,156.50) to twenty-four million one hundred fifty-one thousand nine hundred eighty-one euros and fifty cents (EUR 24,151,981.50) and to renew the authorisation given to the Board of Directors for 5 years from the date of publication in the Memorial C of these resolutions.

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour: unanimously

Sixth resolution

The shareholders meeting resolved to fully restate the articles of association of the Company, to reflect the above resolutions and reflecting inter alia the new class of shares, the new share capital and the rights attached to each class, so that these articles shall forthwith read as follows:

«Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the founding Shareholders and all those who may become owners of the Shares a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles (the «Company»).

The Company will exist under the name of GLOBAL GARDEN PRODUCTS LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its Registered Office in Luxembourg-City.

The Registered Office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its Registered Office or with the ease of

communications with such office or between such office and persons abroad, the Registered Office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the Registered Office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the Company is the acquisition, holding and disposal of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and/or foreign companies or other entities, the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings and further the granting of loans to group related companies.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner as well as transfer by way of sale, exchange or otherwise any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, notes, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;
- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;
- grant security interest over its assets;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds inter alia by receiving a loan or otherwise, issue bonds and notes;
- lend such funds to group-related companies.

The above enumeration is enunciate and is not limitative.

The Company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any activities reserved to banks.

In general the Company may carry out any operation which it may deem useful or necessary in the accomplishment and the development of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of Shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The Company has an issued and paid-up capital of twenty-two million six hundred seven thousand four hundred ninety-seven euros and fifty cents (EUR 22,607,497.50) divided into

- eight million twenty-three thousand one hundred and fifteen (8,023,115) Ordinary Shares with a nominal value of one euro fifty cents (EUR 1.50) each,
- seven million forty thousand (7,040,000) Preferred Shares with a nominal value of one euro fifty cents (EUR 1.50) each
- eight thousand five hundred and fifty (8,550) Priority Shares with a nominal value of one euro fifty cents (EUR 1.50) each.

The authorized corporate capital of the Company is set at twenty-four million one hundred fifty-one thousand nine hundred eighty-one euros and fifty cents (EUR 24,151,981.50), divided into nine million fifty-two thousand seven hundred and seventy-one (9,052,771) Ordinary Shares with a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) per share, seven million forty thousand (7,040,000) Preferred Shares with a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) per share and eight thousand five hundred and fifty (8,550) Priority Shares with a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) per share.

The Board is authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner, including as a result of the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board under the terms of warrants (which may be separate or attached to Shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or similar instruments issued from time to time by the Board and entitling to Shares within the limits of the authorised capital;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the Issue Price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Shares or warrants (which may be separate or attached to Shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or similar instruments against payment in cash.

This authorization is valid for a period of five (5) years from the date of publication in the Mémorial, Recueil C, of the resolutions adopted at the general meeting of Shareholders held on June 22, 2007, and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those Shares of the authorized capital which up to then will not have been issued by the Board.

Following each increase of the corporate capital, realized and duly stated in the form provided for by law, this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the Board or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles.

Art. 6. Form of Shares. The Shares will be in the form of registered shares only. Certificates reflecting the recordings in the Shareholders register may be delivered to the Shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Voting Rights. Ordinary Shares, Preferred Shares and Priority Shares shall respectively confer on each Holder thereof (in that capacity) the right to receive notice of and to attend, speak and vote at all general meetings of the Company and to exercise, in whatever form, one vote per Share.

Art. 8. Transfers of shares - General provisions.

8.1. The Shareholders' register which may be examined by any Shareholder will be kept at the Registered Office. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof.

Each Shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. For the purpose of sending any notice, or effecting a dividend payment or other distribution to any Shareholder, the Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered Share will result from the recordings in the Shareholders' register.

Any transfer of Shares will be recorded in the Shareholders' register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Civil Code or by a declaration of transfer entered into the Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representative(s) provided that in this latter case the Board receives two (2) business days prior written notification of the intent of the transferor and the transferee to enter such a declaration of transfer in the Shareholders' register. Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

No transfer of Shares in breach of these Articles may be validly entered in the Shareholders' register. Any such registration shall be refused or opposed by the Board and, if effected without the consent of the Board in whatever form and by whatever means, shall be null and void.

8.2. The Board may refuse the registration of the transfer of any Share (including by the transferor and the transferee or by their duly authorised representative(s)):

8.2.1. unless:

(a) the certificate for the Shares to which it relates (if any) is lodged at the Registered Office or at such other place in Luxembourg as the Board may appoint and is accompanied by such evidence as the Board may reasonably require to show the right of the transferor to make the transfer;

(b) it is in respect of only one class of Shares; and

(c) it is in favour of not more than four transferees;

8.2.2. to an individual who does not have (or whom the Board reasonably believes does not have) the legal capacity freely to dispose of any Share without let, hindrance or court approval;

8.2.3. unless the transfer of the Shares is effected in relation to the valid enforcement of any duly registered pledge on the Shares pursuant to the Law of August 5, 2005 on financial collateral arrangements or any other valid enforcement of any other duly registered charge over the Shares;

8.3. The Board shall further refuse to register the transfer of any Share unless they are satisfied that such transfer is either:

8.3.1. a transfer permitted under article 9 (a «Permitted Transfer»); or

8.3.2. a transfer made in accordance with and permitted under article 10; or

8.3.3. a transfer made in accordance with article 12;

and, cumulatively to sections 8.3.1. to 8.3.3, does not constitute a breach of any agreement between the Company and some or all of its Shareholders (being an agreement additional to these Articles).

8.4. If, in relation to a transfer of a Share, the transferor thereof is a party to any agreement between the Company and some or all of its Shareholders (being an agreement additional to these Articles) or in the event of an allotment of a new Share to a person who is not a Shareholder then the Board shall require the transferee or allottee of such Share (as the case may be) to enter into a written undertaking (in such form as such agreement prescribes) to be bound by the provisions of such agreement; and the Board may decline to register the transfer or allotment of such Share unless and until the transferee has entered into such written undertaking.

Art. 9. Permitted share transfers.

9.1. A Shareholder shall be permitted to transfer its Share(s):

9.1.1 if the Shareholder is a company, to any holding or subsidiary company of that Shareholder or to any other subsidiary company of any such Shareholder's holding company; or

9.1.2. if the Shareholder is an individual, to an Associate; or

9.1.3. if the Shareholder is either a person whose principal business is to make, manage or advise upon share investments or a nominee thereof (an «Investor») or a fund, partnership company, syndicate or other entity whose business is managed or advised by an Investor or a nominee of any such person as aforesaid, to any participant or partner in or shareholder of any such fund, partnership, company or other entity or to the Investor or to any other fund, partnership, company or other entity whose business is managed or advised by the Investor (or, in any such case, a nominee on behalf thereof); or

9.1.4. to a third party pursuant to the provisions of article 12 provided that prior to or contemporaneously with such transfer the provisions of article 12 have been complied with; or

9.1.5. with the prior written consent of the holders of not less than 50 per cent (50%) (by number) of the aggregate number of Shares for the relevant time being in issue; or

9.1.6. if the Shareholder is an ABN GROUP COMPANYY to any other ABN GROUP COMPANYY.

9.2. No Shareholder may transfer or otherwise dispose of any Share or any interest therein at a time when the same is the subject of a Transfer Notice (as defined in article 10.2) or a Mandatory Transfer Notice (as defined in article 10.4).

Art. 10. Share transfers: Preemption provisions.

10.1. Except in the case of a Permitted Transfer, the right to transfer or otherwise dispose of a Share or any interest or right in or arising from a Share shall be subject to the following preemption provisions.

10.2. Except in the case of a Permitted Transfer, before transferring or otherwise disposing of any Share or any interest or right in or arising from any Share the person proposing to transfer or otherwise dispose of the same (the «Transferor») shall give notice in writing (a «Transfer Notice») to the Company specifying the Shares, interest and/or rights of which the Transferor wishes to dispose. The Transferor shall, contemporaneously with the giving of a Transfer Notice, deliver up and lodge with the Company the share certificate(s) (if any) in respect of the relevant Shares.

10.3. Notwithstanding that a Transfer Notice specifies that the Transferor wishes to dispose only of an interest or right in or arising from or attaching to the Shares referred to therein, the Transfer Notice shall (notwithstanding anything in the Transfer Notice to the contrary) unconditionally constitute the Company the agent of the Transferor in relation to the sale of the Shares referred to therein (the «Sale Shares») at the Sale Price as hereinafter referred to in accordance with the provisions of this article. A Transfer Notice shall not be revocable except with the consent of the Board.

10.4. Except in the case of a Transfer Notice which a Shareholder is required to give or is deemed to have given pursuant to article 11 (a «Mandatory Transfer Notice»), a Transfer Notice may include a condition (a «Total Transfer Condition») that if all the Sale Shares (of whatever class) are not sold to Shareholders, then none shall be so sold.

10.5. Except in the case of a Mandatory Transfer Notice, the Transfer Notice may state, in addition to details of the Sale Shares:

10.5.1. (if applicable) the name or names of a person or persons (such person or persons being hereinafter referred to as the «Proposed Transferee») to whom the Sale Shares (or an interest or right in or arising therefrom) are proposed to be transferred in the event that the Sale Shares are not acquired by Shareholders; and

10.5.2. the entire consideration per Share for which any such transfer or transfers will be made (and, if any of the said consideration is not a cash price expressed in euros an amount per share which is so expressed and which is commensurate with the entire consideration).

in such event, subject to the Board being reasonably satisfied (and to that end being provided with such evidence as they may reasonably require) that the consideration so stated is a bona fide consideration agreed between the Transferor and the Proposed Transferee at arms' length and in good faith, such consideration shall be the Sale Price and the prescribed period (as hereinafter referred to) shall commence on the date on which the Transfer Notice is given and shall expire 60 days thereafter.

10.6. In the case of a Mandatory Transfer Notice or a Transfer Notice which does not state the further details referred to in article 10.5 above relating to consideration or where the Board is not satisfied that the consideration stated is a bona fide consideration within the terms of article 10.5:

10.6.1. if, not more than 30 days after the date on which the Transfer Notice was given or was deemed to be given (or such longer period (if any) as the Board may, prior to the expiry of such period of 30 days, determine to allow for this purpose such longer period not being longer than 12 months) the Transferor and the Board shall have agreed a price per Share as representing the fair value of the Sale Shares or as being acceptable to the Transferor and not more than the fair value thereof, then such price shall be the Sale Price and the prescribed period shall commence on the date on which such agreement is reached and shall expire 60 days thereafter; or

10.6.2. failing such agreement, upon the expiry of 30 days (or such longer period (if any) being not longer than 12 months as aforesaid) after the date on which the Transfer Notice was given or was deemed to be given the Board shall

instruct the statutory auditors for the time being of the Company (or, in circumstances where the statutory auditors of the Company refuse to act, a different firm of accountants nominated by the Board) to determine and report to the Board the sum per Share considered by them to be the fair value of the Sale Shares and the sum per Share so determined and reported shall be the Sale Price and the prescribed period shall commence on the date on which the auditors shall so determine and report and shall expire 60 days thereafter.

10.7. For the purposes of article 10.6, the auditors shall act as experts and not as arbitrators and (save only for manifest error) their determination shall be final and binding upon the Company and all Shareholders. The costs and expenses of the auditors in relation to the making of their determination shall be borne by the Company unless the Sale Price as so determined is the same as, or substantially the same as, that (if any) which the Board had notified to the Transferor as being in their opinion the Sale Price, in which event such costs and expenses shall be borne by the Transferor. For the purposes of article 10.6 and this article, the fair value of Sale Shares shall be the market value thereof as at the date when the relevant Transfer Notice or Mandatory Transfer Notice was given or deemed to have been given (as the case may be) as between a willing buyer and a willing seller at arms' length for the whole of the issued share capital of the Company, such sum being divided by the number of Shares in issue and ignoring any restrictions on transfer (and the auditors shall be instructed accordingly).

10.8. Sale Shares shall be offered for sale to all the Shareholders of the Company for the relevant time being holders of Preferred Shares, Priority Shares or Ordinary Shares but so that:

10.8.1. if and to the extent that the Sale Shares consist of Preferred Shares, the Holders for the time being of Preferred Shares (other than the Transferor or any Associate of the Transferor) shall have a prior right to purchase the same ahead of, first the Holders of the other Preferred Shares and then, the Holders of Priority Shares and Ordinary Shares; or

10.8.2 if and to the extent that the Sale Shares consist of Priority Shares and/or Ordinary Shares, the Holders for the time being of Priority Shares and/or Ordinary Shares (other than the Transferor or any Associate of the Transferor) shall have a prior right to purchase the same ahead of the Holders of Preferred Shares;

provided that Sale Shares may also be offered to such person or persons (if any) as the Board thinks fit («Other Nominees») and provided that any such offer is made upon the condition that such Sale Shares shall only be available for purchase by such person or persons if and to the extent that such Shares are not acquired by Shareholders following acceptance of such offers as are referred to in articles 10.8.1 and 10.8.2.

10.9 The Company shall not be required to, and shall not, offer any Sale Shares to the Transferor, any Associate of the Transferor or any person who remains a Shareholder but who has been deemed to have given a Mandatory Transfer Notice on or prior to the date on which any such offer as is referred to in article 10.8 is made. In addition, if during the period between the date on which any such offer is made and (following the acceptance of such offer by a Shareholder) the sale of Sale Shares to such Shareholder is completed, such Shareholder is deemed to have given a Mandatory Transfer Notice then such Shareholder shall be deemed not to have accepted such offer and the relevant Sale Shares shall be re-offered for sale (at the same Sale Price per share and as if such price had been determined on the date on which the Mandatory Transfer Notice is deemed to have been given).

10.10. Any such offer as is required to be made by the Company pursuant to article 10.8 shall limit a time (not being less than 14 days or (unless an Investor Majority otherwise agrees or directs) more than 21 days) after such offer is made within which it must be accepted or, in default will lapse. Following any such offer, if acceptances are received in respect of an aggregate number of Shares in excess of that offered, the number of Sale Shares shall be allocated according to the class of the Sale Shares on the following basis of priority:

(a) if the Sale Shares are Preferred Shares first to the other Holders of Preferred Shares, next to the Holders of Priority Shares, next to the Holders of Ordinary Shares and next to Other Nominees (if any); or

(b) if the Sale Shares are Priority Shares and/or Ordinary Shares first to the other holders of Priority and/or Ordinary Shares, next to the holders of the Preferred Shares and next to Other Nominees (if any).

10.11. If, by virtue of the application of the provisions in article 10.10, acceptances are received from any such class as therein referred to in respect of an aggregate number of Shares which is in excess of that offered then the number of Sale Shares shall be allocated amongst those who have accepted the same in proportion to the number of Shares of the relevant class held by each acceptor (or in the case of Other Nominees on such basis as the Board shall determine) provided that no acceptor shall be obliged to acquire more Sale Shares than the number for which he has applied and so that the provisions of this article 10.10 shall continue to apply mutatis mutandis until all Shares which any such acceptor would, but for this provision, have acquired on the proportionate basis specified above have been allocated accordingly.

10.12. If a Transfer Notice shall validly contain a Total Transfer Condition then any such offer as aforesaid shall be conditional upon such condition being satisfied and no acceptance of an offer of Sale Shares will become effective unless such condition is satisfied. Subject thereto, any such offer as is required to be made by the Company pursuant to article 10.8 shall be unconditional.

10.13. If, prior to the expiry of the prescribed period, the Company shall, pursuant to the foregoing provisions of this article 10 find Shareholders or Other Nominees («Approved Transferees») to purchase some or (if a Total Transfer Condition applies) all the Sale Shares, it shall forthwith give notice in writing thereof to the Transferor and the Approved Transferees. Every such notice shall state the name and address of each of the Approved Transferees and the number of the Sale Shares agreed to be purchased by him and shall specify a place and time and date (not being less than 3 days nor

more than 10 days after the date of such notice) at which the sale and purchase shall be completed. Upon the giving by the Company of any such notice as aforesaid the Transferor shall be unconditionally bound (subject only to due payment of the Sale Price) to complete the sale of the Sale Shares to which such notice relates in accordance with its terms.

10.14. If a Transferor shall (save only for the reason that an Approved Transferee does not duly pay the Sale Price) fail duly to transfer (or complete the transfer of) any Sale Shares to an Approved Transferee in circumstances where the provisions of article 10.13 apply, the Board shall be entitled to, and shall, authorise and instruct some person to execute and deliver on his behalf the necessary transfer and the Company may receive the purchase money in trust for the Transferor and (notwithstanding (if such is the case) that the Transferor has failed to deliver up the relevant share certificate(s)) shall (subject to so receiving the same) cause such Approved Transferee to be registered as the Holder of such Shares. The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the Approved Transferee (who shall not be bound to see to the application thereof) and after the Approved Transferee has been registered in purported exercise of the aforesaid powers the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

10.15. After the service of a Transfer Notice or a Mandatory Transfer Notice, as the case may be, if the Company shall not, prior to the expiry of the prescribed period, find Approved Transferees willing to purchase some, or, if the relevant Transfer Notice validly contains a Total Transfer Condition, all, of the Sale Shares, it shall, as soon as practicable following such expiry, give notice in writing thereof to the Transferor and the Transferor, at any time thereafter up to the expiration of 60 days from the date of such notice, shall, (subject as provided below) be at liberty to transfer those of the Sale Shares not purchased by Approved Transferees or all the Sale Shares (as the case may be) to the Proposed Transferee or, where the Transfer Notice did not contain details of a Proposed Transferee (including, for the avoidance of doubt, in the case of a Mandatory Transfer Notice), to any one person on a bona fide sale at any price not being less than the Sale Price. The Board may require the Transferor to provide evidence to them (to their reasonable satisfaction) that such Shares are being transferred in pursuance of a bona fide sale for the consideration stated in the Transfer Notice without any deduction, rebate, allowance or indulgent terms whatsoever to the purchaser thereof and if not so satisfied may refuse to register the instrument of transfer.

10.16 Any Share required to be transferred by a Transferor to an Approved Transferee pursuant to this article shall be transferred free from any mortgage, charge, lien, option or other encumbrance and with the benefit of all rights and entitlements attaching thereto and if, in determining the Sale Price, there was taken into account any entitlement to any dividend which has been paid prior to the date on which the transfer is registered then the Transferor shall be liable to account to the Approved Transferee for the amount thereof (and the Approved Transferee, when making payment for such Share, may set-off such amount against the Sale Price payable).

Art. 11. Share transfers: Mandatory transfer notices.

11.1 If any person shall purport to transfer or otherwise dispose of any Share or any interest in or right arising from any Share otherwise than as permitted under articles 8 to 10 or otherwise in accordance with the provisions of these Articles, such person and any Associate of such person who is a Shareholder shall, unless and to the extent (if any) that the Board otherwise determines in good faith at the relevant time, be deemed to have given, on the date on which the Board gives notice to such person that they have become aware of the purported transfer or other disposal (or on the date (if any) specified in such notice), a Transfer Notice in respect of all Shares of which such person and any such Associate of such person is then the Holder (the «Mandatory Transfer Notice»).

11.2 In any case, where a Mandatory Transfer Notice has been deemed to have been given by a Shareholder, such Shareholder shall, upon demand by the Company, deliver up to and lodge with the Company the share certificate(s) (if any) in respect of the relevant Shares.

11.3 For the purpose of ensuring that a transfer of Shares is a Permitted Transfer or that no circumstances have arisen whereby a Transfer Notice is required or may be deemed to have been given under any provision of the present Articles, the Board may from time to time require any Shareholder or any person named as transferee in any transfer lodged for registration or any person who was, is or may be an Associate of any of the foregoing to furnish to the Company such information and evidence as the Board may think fit regarding any matter which they may deem relevant to such purpose.

If such information or evidence discloses that a Transfer Notice ought to have been given in respect of any Shares the Board may by notice in writing stipulate that a Mandatory Transfer Notice shall as from the date of such notice or on such future date as may be specified therein be deemed to have been given by the Holders of those Shares and/or their Associates in respect of all or any of such Shares. Failing such information or evidence being furnished to the reasonable satisfaction of the Board within a reasonable time after request, the Board shall be entitled to refuse to register the transfer in question or, in case no transfer is in question, to require by notice in writing to the Holder(s) of the relevant Shares that a Transfer Notice be given in respect of all such Shares (and such notice may stipulate that if a Transfer Notice is not given within a specified period then, upon the expiry of such period, a Mandatory Transfer Notice shall be deemed to have been given in respect of all the relevant Shares).

Art. 12. Drag-along / Tag-along rights.

12.1 If the Holders of Preferred Shares («Selling Preferred Shareholders») decide to sell all their shareholding or a Controlling Interest in the Company to third parties, they shall procure that the other Shareholders («Other Shareholders») are given the right to sell (hereafter «Tag-Along Right») a percentage of their shareholding in the Company equal

to the percentage of the shareholdings in the Company object of the sale by the Selling Preferred Shareholders at the same price per Share of the same class, on the same conditions and at the same time as the purchase by the third party of the shareholdings which are the object of the sale by the Selling Preferred Shareholders.

12.2 The Selling Preferred Shareholders will communicate to the Other Shareholders in writing, without any unnecessary delay, the agreement for the sale and purchase of their Shares, together with a copy of the irrevocable offer of the third party to acquire also from the Other Shareholders a number of the Shares determined as provided in paragraph 12.1 above. In the event that the third party does not intend to purchase Shares from the Other Shareholders, the communication should contain the irrevocable offer of the Selling Preferred Shareholders to acquire the Shares from the Other Shareholders on the same conditions.

12.3 The Other Shareholders, within 10 business days from the receipt of the communication from the Selling Preferred Shareholders and of the offer of the acquisition as described in paragraph 12.2 above, must communicate to the Selling Preferred Shareholders their intention to sell their shareholding in the Company to the extent indicated in paragraph 12.1.

12.4 Except in the event that the Other Shareholders exercise their Tag-Along Right, if the Selling Preferred Shareholders decide to sell all their shareholdings or a Controlling Interest in the Company to a third party, at the request of the Selling Preferred Shareholders, the Other Shareholders shall be bound to sell a percentage of their shareholding in the Company equal to the Selling Preferred Shareholders percentage shareholding in the Company which is the object of the sale at the same price per Share of the same class, on the same conditions and at the same time as the purchase by the third party of the shareholdings of the Selling Preferred Shareholders which are the object of the sale by the Selling Preferred Shareholders (hereafter «Drag-Along Right»).

12.5 The Selling Preferred Shareholders will communicate to the Other Shareholders their willingness to give effect to the Drag-Along Right at the same time as the communication pursuant to paragraph 12.2.

12.6 The Tag-Along Right and the Drag-Along Right will not apply in the event of a sale of the Shares by the Selling Preferred Shareholders to other companies which belong (or which will belong at the moment of sale) to the same group as the Selling Preferred Shareholders or to any investment funds managed by the any such company, or to any sale to new Shareholders pursuant to a syndication to other institutional investors of their participation in the Company on or before the second anniversary of the Company.

Chapter III.- Board, Statutory auditor

13.1. The Company shall be managed by not less than five and not more than eleven directors (the «Directors») who need not be Shareholders. Two out of the Directors shall necessarily be Investor Directors.

13.2 The Directors shall be elected by the Shareholders' meeting, which shall determine their number, the duration of their tenure, which may not exceed six years, and their remuneration (if any). The Company shall reimburse each Director for all out of pocket expenses (including, without limitation, travel expenses) reasonably incurred by him in connection with the performance of his duties as a director of the Company.

13.3 The Directors shall form a board (the «Board»). The Board may elect a chairman from among its members.

13.4. In the event of one or more vacancies in the Board because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors shall be entitled to co-opt a new Director in his stead, upon proposal (and only if such proposal is forthcoming) of the Shareholders that have proposed the Director whose post is vacated, and shall convene a general meeting of Shareholders in order to confirm such new Director or appoint another Director.

13.5. No Director shall be required to vacate his office as a Director, nor shall any person be ineligible for appointment as a Director, by reason of his having attained any particular age.

13.6. In addition, the office of a Director shall be vacated if:

(a) he is convicted of a criminal offence (other than a minor motoring offence) and the Shareholders resolve that his office be vacated; or

(b) in the case of a person who is also an employee of the Company or another Group Company, he ceases to be such an employee and the Shareholders resolve that his office be vacated; or

(c) be prevented by law from holding office as a Director; or

(d) with or without cause, by resolution of the Shareholders resolving at the quorum and majority requirements applicable for the amendment of these Articles of Incorporation.

13.7. ABN AMRO VENTURES B.V. shall be entitled from time to time to propose for appointment, each time at least two candidates for each position to be provided, to six (6) positions as Directors of the Company, out of which one position shall be that of an Investor Director and may also propose to remove any such person(s) from office. ABN AMRO VENTURES B.V. shall specify in its proposals of candidates, who are the candidates for the position of Investor Director.

13.8. The Second ABN AMRO LBO FUND shall be entitled from time to time to propose for appointment, each time at least two candidates for each position to be provided, to four (4) positions as Directors of the Company, out of which one position shall be that of an Investor Director and may also propose to remove any such person(s) from office. The

Second ABN AMRO LBO FUND shall specify in its proposals of candidates, who are the candidates for the position of Investor Director.

13.9 The Individual Shareholders, who hold a majority in number of Ordinary Shares held by the Individual Shareholders at the relevant time shall be entitled from time to time to propose for appointment each time at least two candidates for each position to be provided, to one position as Director of the Company and may also propose to remove any such person(s) from office.

13.10 The Shareholders shall only be entitled to appoint Directors out of the list of candidates submitted to their choice in accordance with articles 13.7, 13.8 and 13.9. If no proposal for the appointment of a Director to a vacant position is made by the Shareholder(s) entitled to make such proposal, the post shall remain vacant and the Shareholders shall not be entitled to elect anyone to such position until an appropriate proposal is made by the relevant Shareholder(s) benefiting of the proposal right for such post.

13.11 If Shareholders propose the removal of Directors in accordance with articles 13.7, 13.8 and 13.9, the Board shall be obliged to convene a Shareholders meeting upon the shortest possible notice, with on its agenda a resolution on such proposed dismissal.

Art. 14. Meetings of the Board. The Board shall choose from among its members a chairman, who shall be chosen among the directors appointed pursuant to articles 13.7 or 13.8. It may as well appoint a Secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.

The Board shall meet upon call by the chairman. A meeting of the Board may as well be convened upon call by any two Directors. A meeting of the Board shall be convened and held at least six times in every calendar year and no more than two months apart

The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and of the Board, but in his absence the general meeting or the Board will appoint another Director or, if applicable, person as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Board will be given by letter, by fax or by any other electronic means approved by the Board to all Directors not less than seven Clear Days prior to any meeting of the board and every such notice shall be accompanied by a written agenda specifying the business of such meeting and copies of all papers that shall be relevant for such meeting including (without limitation) a copy of the latest available monthly management accounts and cash flow statements for the Company's group and a report to the board as to the general level of business conducted during the preceding month and advising as to future business activity for the Group. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

Each Director may waive this notice by consent in writing or by cable, telegram, fax or any other electronic means approved by the Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or by any other electronic means approved by the Board another Director as his proxy.

No business shall be transacted at any meeting of the board save for that specified in the agenda for such meeting unless one Investor Director shall otherwise agree.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of Directors are present. However, the Board cannot deliberate or act validly if, at any time, when Investor Directors are in office as Directors of the Company, one such Investor Director at least is not present or represented at the meeting.

If in the case of a meeting of the Board, a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, or if during a meeting such a quorum ceased to be present, the meeting shall stand adjourned to the same day in the next week at the same time and place provided that in the case of any meeting so adjourned an Investor Director is in office as Director of the Company shall not be required to attend in order for such adjourned meeting to be quorate.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting.

The Directors, or a committee of the Directors, may hold meetings by telephone either by conference telephone connection(s) or by a series of telephone conversations or by exchange of facsimile transmissions addressed to the chairman. The views of the Directors, or a committee of the Directors, as ascertained by such telephone conversations or facsimile transmissions and communicated to the chairman shall be treated as votes in favour of or against a particular resolution (as appropriate). A resolution passed at any meeting held in this manner and signed by the chairman shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the Directors (or, as the case may be, of that committee) duly convened and held.

In case of emergency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 15. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board will be signed by the chairman of the meeting and by any other Director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the Board or by any two Directors.

Art. 16. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board.

The Board may decide to set up one or more committees whose members may but need not be Directors. In that case the Board shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 17. Delegation of Powers. The Board may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 18. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two Directors, of which one at least must be an Investor Director, or (ii) by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board but only within the limits of such power.

Art. 19. Statutory Auditor. The accounts of the Company are supervised by one or more statutory auditors, who need not be Shareholders. The statutory auditors shall be elected by the Shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 (six) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Art. 20. Indemnity. Every Director, statutory auditor, Secretary or other officer of the Company shall be entitled to be indemnified by the Company out of its own funds for all costs, charges, losses, expenses and liabilities incurred by him in the actual or purported execution and/or discharge of his duties and/or the exercise or purported exercise of his powers and/or otherwise in relation to or in connection with his duties, powers or office including (without prejudice to the generality of the foregoing) any liability incurred by him in defending any proceedings, civil or criminal, which relate to anything done or omitted or alleged to have been done or omitted by him as officer or employee of the Company and in which judgment is given in his favour (or the proceedings are otherwise disposed of without any finding or admission of any material breach of duty on his part) or in which he is acquitted or in connection with any application under any statute for relief from liability in respect of any such act or omission in which relief is granted to him by the Court.

Art. 21. Conflict of Interest. A Director shall be regarded as having an interest which is material and which conflicts with the interests of the Company and shall not be entitled to vote in relation to any matter which involves a personal financial interest of the Director or which requires to be determined or otherwise decided upon by the Directors pursuant to or for the purposes of any of articles 8 to 12 of these Articles to the extent such matter relates to any Shares held by such Director or in which such Director is otherwise interested.

The relevant Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board conflicting with that of the Company, shall be obliged to advise the Board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting.

At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 22. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Art. 23. Annual General Meeting / Other General Meetings. The annual general meeting shall be held at the Registered Office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on January 15 of each year, at 2.00 p.m..

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

The Board or the statutory auditor(s) may convene other general meetings. Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings may be held abroad if, in the judgement of the Board, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 24. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, fax or by any other electronic means approved by the Board as his proxy another person who need not be a Shareholder.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.

No meeting or written resolution shall be quorate unless those Shareholders present or voting in writing include (whether in person or by a duly authorised representative or a proxy) the Holders of not less than 50 per cent of the Preferred Shares for the time being in issue.

If in the case of a meeting of the Shareholders, a quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, or if during a meeting such a quorum ceased to be present, the meeting shall stand adjourned to the same day in the next week at the same time and place provided that in the case of any meeting so adjourned an Investor Majority shall not be required to attend in order for such adjourned meeting to be quorate.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two Directors.

Chapter V.- Business year, Allocation of profits

Art. 25. Business Year. The Company's business year begins on the 1st day of September of each year and ends on the 31st day of August of the following year.

The Board draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the general meeting, which is to approve such accounts, to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents. The Board shall send to the Shareholders the statutory audited, stand alone and consolidated, accounts of the Company within four months of the last day of the period to which they relate

Art. 26. Appropriation of Profits/Redemption. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the Board, the general meeting of Shareholders determines how the available net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the Shareholders as dividend, provided in such latter case that the Preferred Shares are entitled to an annual dividend equal to 3% of the Issue Price of the Preferred Shares (the «Preferred Dividend») and provided that, if with respect to a given financial year no dividend distribution is made, the entitlement to such dividend shall be carried forward to the next financial year on which a dividend distribution is made. Then, within the remaining amounts available for distribution as dividend, Priority Shares would be entitled to an annual dividend representing at least 5% of the nominal value of the Priority Shares (i.e. 0.075 euro per share) (the «Priority Dividend») and provided that, if with respect to a given financial year no dividend distribution is made, the entitlement to such dividend shall be carried forward to the next financial year on which a dividend distribution is made.

Any additional amounts available for distribution as a dividend shall be distributed to the Ordinary Shares on a prorata and pari passu basis.

The Company shall not effect payment in respect of any Shares (whether by way of dividend, distribution, purchase or redemption, or by way of reduction or return of share capital) if such payment is prohibited or restricted by the terms of any financing agreements to which the Company may from time to time be a party.

Within the limits permissible under the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Priority Shares shall be redeemable and redeemed at the option of the Company, provided an equal treatment of all Priority Shareholders is observed. The Company may however compulsorily redeem all the Priority Shares held by one shareholder, without redeeming the Priority Shares of the other shareholders, if the Company considers that the holding of such Priority Shares by such shareholder subjects the Company to any liability or restriction to which it would otherwise not be subject. The redemption price shall be determined by reference to the fair market value and the value of the Company's net assets as shown in its most recent annual accounts.

Unless otherwise disposed of by the Company within one month of their redemption, any Priority Shares so redeemed shall be cancelled by a proportionate reduction of the issued capital within reasonable time of their redemption.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders, which will determine their powers and their compensation.

The Preferred Shares are entitled to participate by preference in any liquidation proceeds up to an amount equal to their respective Issue Price and any Preferred Dividend, carried forward, but unpaid on such Preferred Shares. The remainder of the liquidation proceeds, if any, shall be distributed to the Priority Shares and Ordinary Shares on a prorata and pari passu basis.

Chapter VII.- Applicable law - Definitions

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 29. Definitions. In these Articles:

headings are used for convenience only and shall not affect the construction hereof

«ABN AMRO VENTURES B.V.»: a company governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Gustav Mahlerlaan, 10, 1082 PP, Amsterdam, The Netherlands

«ABN GROUP COMPANY»: ABN AMRO HOLDINGS N.V. and any other company (or other entity) which is for the time being a subsidiary undertaking of ABN AMRO HOLDINGS N.V. or any fund, partnership company, syndicate or other entity whose business is managed or advised by any other ABN GROUP COMPANY

«Articles»: these articles of association as amended from time to time (and reference to an «article» shall be construed accordingly)

«Associate»: shall mean (a) the husband, wife, common law spouse, mother, father, grandmother, grandfather, brother, sister, child, step child or other lineal ancestor or descendant by blood, adoption or marriage of the relevant person; (b) any nominee for the relevant person or for any other Associate of the relevant person; (c) if the relevant person is a company, any subsidiary or holding company of the relevant person and any other subsidiary of any such holding company

«Board»: the board of Directors of the Company as from time to time constituted

«Clear Days»: in relation to the period of a notice that period excluding the day when the notice is given or deemed to be given and the day for which it is given or on which it is to take effect

«Controlling Interest»: means a number of Shares conferring on its holder(s) a fifty per cent (50%) voting majority out of all voting Shares in issue at the relevant time.

«Directors»: the Directors as members of the Board for the time being of the Company

«Group Company»: the Company and any other company (or other entity) which is for the time being a subsidiary undertaking of the Company (enterprise liée) as defined in articles 213 and following of the Law (and «Group» shall be construed accordingly)

«Holder»: in relation to Shares the person whose name is entered in the register of Shareholders as the holder of those shares

«The Second ABN AMRO LBO FUND»: a Limited Partnership governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 250 Bishopsgate, London EC2M4AA, the United Kingdom

«Individual Shareholders» means the natural persons that from time to time own Ordinary Shares of the Company

«Investor Director»: any Director of the Company appointed pursuant to article 13.7 and 13.8

«Investor Majority»: the holders of not less than one half of the total number of Preferred Shares for the relevant time being in issue

«Issue Price»: the price per Share at which the relevant Shares are issued (being the aggregate of the amount paid up or credited as paid up in respect of the nominal value thereof and any share premium thereon)

«Law» means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and every statutory modification or re-enactment thereof and every statutory instrument relevant thereto

«Ordinary Shares»: Ordinary Shares of one euro fifty cents (EUR 1.50) each in the capital of the Company having rights as set out in these Articles

«Permitted Transfer»: the transfer of a share as permitted under article 9

«Preferred Shares» means the preferred Shares of one euro fifty cents (EUR 1.50) each in the capital of the Company having rights as set out in these Articles

«Priority Shares» means the priority Shares of one euro fifty cents (EUR 1.50) each in the capital of the Company having rights as set out in these Articles

«Registered Office»: the registered office of the Company for the time being

«Secretary»: the secretary of the Company or any other person appointed to perform the duties of the secretary of the Company

«Shareholder»: any holder for the time being of shares in the capital of the Company of whatever class

«Shares»: (unless the context does not so admit) shares in the capital of the Company (of whatever class)»

The resolution was adopted as follows:

Voting in favour: unanimously

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 4.30 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 5,600.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GLOBAL GARDEN PRODUCTS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié du notaire soussigné en date du 15 octobre 2003, publié au Mémorial C n ° 1208 du 17 novembre 2003. Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés suivant acte notarié du notaire soussigné en date du 19 avril 2006, publié au Mémorial C n ° 1328 du 10 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Djamel Bouzmarene, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie Turri, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter:

(i) L'assemblée a été convoquée par convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée le 13 juin 2007.

Une copie de ces lettres de convocation a été déposée auprès du bureau de l'assemblée.

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d'une nouvelle catégorie d'actions, nommément les «Actions de Priorité», ayant les droits et privilèges y attachés suivant la refonte proposée des statuts de la Société.

2. Augmentation du capital social d'un montant de douze mille huit cent vingt-cinq euros (12.825,- EUR) pour le porter de son montant de vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt quatorze mille six cent soixante-douze euros et cinquante cents (22.594.672,50 EUR) à vingt-deux millions six cent sept mille quatre cent quatre-vingt dix-sept euros et cinquante cents (22.607.497,50 EUR).

3. Prendre acte de la renonciation par les actionnaires existants de leurs droits préférentiels de souscription dans le cadre de cette augmentation de capital.

4. Émission de huit mille cinq cent cinquante (8.550) nouvelles Actions de Priorité d'une valeur nominale de un euro cinquante cents (1,50 EUR) chacune, entièrement libérées, ayant les droits et privilèges y attachés suivant refonte des statuts et donnant droit aux dividendes à partir la date d'approbation par les actionnaires de l'augmentation de capital envisagée.

5. Acceptation de la souscription de ces huit mille cinq cent cinquante (8.550) nouvelles Actions de Priorité d'une valeur nominale de un euro cinquante cents (1,50 EUR) chacune, avec paiement d'une prime d'émission et acceptation du paiement de la valeur nominale et d'une prime d'émission de seize euros quatre-vingt-sept cents (16,87 EUR) par action pour ces nouvelles actions par un apport en espèces.

6. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et Modification de l'article 5 des statuts afin d'ajuster le montant du capital autorisé avec l'augmentation de capital et l'émission des Actions de Priorité, et renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration.

7. Refonte complète des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus et refléter, entre autres, la nouvelle catégorie d'actions, le nouveau capital social et les droits attachés à chaque catégorie.

8. Divers

(iii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(iv) Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

(v) Il est apparu de la liste de présence que sur un total de huit millions vingt-trois mille cent quinze (8.023.115) Actions Ordinaires et sept millions quarante mille (7.040.000) Actions Préférentielles, ayant une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (1,50 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social émis par la Société, 7.912.215 Actions Ordinaires et 7.040.000 Actions Préférentielles ont été représentées à l'assemblée.

(vi) Cette assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, a pris, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires a décidé de créer une nouvelle catégorie d'actions, nommément les «Actions de Priorité», ayant les droits et privilèges y attachés suivant la refonte proposée des statuts de la Société.

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: à l'unanimité

Seconde résolution

L'assemblée des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de douze mille huit cent vingt-cinq euros (12.825,- EUR) pour le porter de son montant de vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt quatorze mille six cent soixante-douze euros et cinquante cents (22.594.672,50 EUR) à vingt-deux millions six cent sept mille quatre cent quatre-vingt dix-sept euros et cinquante cents (22.607.497,50 EUR).

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires a décidé de prendre acte de la renonciation par les actionnaires existants de leurs droits préférentiels de souscription dans le cadre de cette augmentation de capital.

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: à l'unanimité

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires a décidé d'émettre huit mille cinq cent cinquante (8.550) nouvelles Actions de Priorité d'une valeur nominale de un euro cinquante cents (1,50 EUR) chacune, entièrement libérées, ayant les droits et privilèges y attachés suivant refonte des statuts et donnant droit aux dividendes à partir la date d'approbation par les actionnaires de l'augmentation de capital envisagée.

Souscription

A comparu Monsieur Bart Zech, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire de:

1. M. Tommy Karlsson, né le 1^{er} novembre 1946 à Eskilstuna, Suède, résidant à rue Leboteux, 15, Paris, France; en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2007

2. M. Pierluigi Tosato, né le 26 juin 1963, à Bussolengo, Italie, résidant à Via Giuseppe Sirtori, 7, Vérone, Italie; en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007

3. M. Giuseppe Viola, né le 24 octobre 1963, à Caravaggio, Italie, résidant à Circ. Calandra, 17, Caravaggio, Italie; en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007

4. M. Franco Novello, né le 11 août 1960, à Trévise, Italie, résidant Via Sant'Angelo, 46/A, Trévise, Italie; en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007

5. M. Simone Ferrari, né le 13 février 1963, à Cremona, Italie, résidant Via Flli Rosselli, 16, Preganzio, Italie; en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007

6. M. Fabio Felisi, né le 23 février 1966, à Milan, Italie, résidant Via Pola, 12, Trévise, Italie; en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007

7. M. Massimo Caner, né le 27 novembre 1964, à Trévise, Italie résidant Via Manin, 25/B Dosson di Casier, Italie; en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007

8. M. Enrico Figini, né le 27 juillet 1967, à Trévise, Italie, résidant Via Trento, 41, Spresiano, Italie; en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007

9. Mme Sabine Lagenfeld, née le 11 juin 1957, à Mantes-la-Jolie, France, résidant rue de la Heid, 21, Dettwiller, France; en vertu d'une procuration donnée le 18 juin 2007

10. M. Paolo Cavasin, né le 24 février 1959, à Venise, Italie, résidant Via Torcello, 41, Quarto d'Altino, Italie; en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007

11. M. Danilo Vaccaro, né le 25 février 1959, à Milan, Italie, résidant Via Leonardo da Vinci, 20, Padoue, Italie; en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007

12. M. Tongbiao Zhou, né le 16 février 1968, à Jiangsu, Chine résidant 7-904 Xixiucun, province du Guangzhou-Guangdong (Chine), South China University of Technology; en vertu d'une procuration donnée le 21 juin 2007

13. M. Paolo Cambuzzi, né le 1^{er} mars 1966, à Venise, Italie, résidant Via Favier, 16, Mogliano Veneto, Italie; en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007

14. M. Michele Facco, né le 3 décembre 1967, à San Donà di Piave, Italie, résidant Via Aquileia, 5, Jesolo, Italie; en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007; et

15. M. Alberto Grigion, né le 30 juillet 1971, à Bassano del Grappa, Italie, résidant Via Baroni, 74/10, Bessica di Loria, Italie; en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2007

La personne comparaissant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de chacun des souscripteurs ci-dessus mentionnés, chacun respectivement pour le nombre d'Actions de Priorité tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, représentant un nombre total de huit mille cinq cent cinquante (8.550) nouvelles Actions de Priorité, chacune ayant une valeur nominale de un euro cinquante cents (1,50 EUR) avec une prime d'émission de seize euros quatre-vingt-sept cents (16,87 EUR) par action, et de libérer entièrement chacune de ces actions nouvelles respectivement pour le compte de chaque souscripteur par un apport en espèces d'un montant total de cent cinquante-sept mille soixante-douze euros et cinq cents (157.072,05 EUR).

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant Total versé EUR
PL. Tosato	2.500	45.928,-
G. Viola	1.200	22.045,-
F. Novello	1.000	18.371,-
S. Ferrari	1.000	18.371,-
F. Felisi	900	16.534,-
T. Karlsson	900	16.534,-
S. Lagenfeld	150	2.756,-
E. Caner	150	2.756,-
M. Figini	150	2.756,-
P. Cavasin	75	1.378,-
D. Vaccaro	75	1.378,-
T. Zhou	250	4.593,-
P. Cambruzzi	75	1.378,-
M. Facco	75	1.378,-
A. Grigion	50	919,-
Total:	8.550	157.072,05

Le comparant a déclaré et tous les participants à l'assemblée générale extraordinaire ont reconnu que chaque nouvelle Actions de Priorité émise a été entièrement libérée par paiement en espèces et que la Société a à sa disposition le montant de cent cinquante-sept mille soixante-douze euros et cinq cents (157.072,05 EUR), la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné qui en prend acte.

Ensuite, l'assemblée des actionnaires a décidé d'accepter la souscription huit mille cinq cent cinquante (8.550) nouvelles Actions de Priorité, chacune ayant une valeur nominale de un euro cinquante cents (1,50 EUR) avec une prime d'émission de seize euros quatre-vingt-sept cents (16,87 EUR) par action, par chacun des dirigeants indiqués dans le tableau ci-dessus et le paiement par les souscripteurs de l'intégralité de la valeur nominale et de la prime d'émission pour ces nouvelles actions par apport en espèces.

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: à l'unanimité

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires a décidé d'écouter le rapport du Conseil d'Administration sur le capital autorisé et de modifier l'article 5 des statuts afin d'ajuster le montant du capital autorisé pour le porter de vingt-quatre millions cent trente-neuf mille cent cinquante-six euros et cinquante cents (24.139.156,50 EUR) à vingt-quatre millions cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-un euros et cinquante cents (24.151.981,50 EUR) et de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial C de ces résolutions.

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: à l'unanimité

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires a décidé de refondre entièrement les statuts de la Société pour refléter les résolutions adoptées ci-dessus et refléter, entre autres, la nouvelle catégorie d'actions, le nouveau capital social et les droits attachés à chaque catégorie. Ces statuts devront par conséquent se lire comme suit:

«Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents Statuts (la «Société»).

La Société adopte la dénomination GLOBAL GARDEN PRODUCTS LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société sera établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise, la détention et la cession de participations directes et indirectes de quelque nature qu'elles soient dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ou dans d'autres entités ainsi que la propriété, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ses portefeuilles et en outre l'octroi de prêts à des sociétés affiliées au groupe.

La Société peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement et disposer par voie de vente, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, obligations bancaires, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient,
- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers,
- grever son patrimoine de privilèges,
- effectuer des dépôts auprès de banques ou d'autres dépositaires,
- lever des capitaux, entre autres par la réception de prêts, ou autrement émettre des obligations et obligations bancaires,
- effectuer des prêts à des sociétés affiliées au groupe.

L'énumération ci-dessus est exemplative et non exhaustive.

La Société peut accomplir toutes opérations, qu'elles soient commerciales ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet à l'exclusion de toute activité réservée à des banques.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des présent Statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital souscrit et libéré de vingt-deux millions six cent sept mille quatre cent quatre-vingt dix-sept euros et cinquante cents (22.607.497,50 EUR), divisé en

- huit millions vingt-trois mille cent quinze (8.023.115) Actions Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un euro cinquante cents (1,50 EUR),
- sept millions quarante mille (7.040.000) Actions Préférentielles ayant chacune une valeur nominale d'un euro cinquante cents (1,50 EUR), et
- huit mille cinq cent cinquante (8.550) Actions de Priorité ayant chacune une valeur nominale d'un euro cinquante cents (1,50 EUR).

Le capital autorisé de la Société est fixé à vingt-quatre millions cent cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-un euros et cinquante cents (24.151.981,50 EUR), représenté par neuf millions cinquante-deux mille sept cent soixante et onze (9.052.771) Actions Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un euro cinquante cents (1,50 EUR), par sept millions quarante mille (7.040.000) Actions Préférentielles, ayant chacune une valeur nominale d'un euro cinquante cents (1,50 EUR) et par huit mille cinq cent cinquante (8.550) Actions de Priorité ayant chacune une valeur nominale d'un euro cinquante cents (1,50 EUR).

Le Conseil d'Administration est autorisé à et a pleins pouvoirs pour:

- réaliser toute augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'Actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière, y compris le résultat de l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil suivant les conditions relatifs aux certificats d'option (qui peuvent être détachés ou attachés à des Actions, obligations, obligations bancaires ou instruments similaires), obligations convertibles ou instruments similaires, émis de temps en temps par le Conseil et donnant droit à des Actions dans les limites du capital autorisé;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le Prix d'Émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des Actions nouvelles; et

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des Actionnaires dans le cas d'émission d'Actions ou de Certificats d'Option (qui peuvent être détachés ou attachés aux Actions, obligations, obligations bancaires ou instruments similaires), obligations convertibles ou des instruments similaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Mémorial, recueil C du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires tenue le 22 juin 2007 et peut être renouvelée par l'assemblée générale des Actionnaires pour les Actions du capital autorisé qui jusque-là n'auront pas été émises par le Conseil.

Après chaque augmentation de capital, effectuée et dûment documentée dans la forme prévue par la loi, le présent article 5 sera modifié de telle manière qu'il reflète l'augmentation actuelle; il sera pris acte de cette modification sous forme notariée par le Conseil ou par une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil ou à laquelle le Conseil a donné pleins pouvoirs à cet effet.

Le capital autorisé et/ou le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant de la manière requise par les lois luxembourgeoises pour la modification de ces Statuts.

Art. 6. Forme des Actions. Les Actions seront uniquement des actions nominatives. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des Actionnaires peuvent être délivrés aux Actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Droits de Vote. Les Actions Ordinaires, les Actions Préférentielles et les Actions de Priorité respectivement donnent à chacun de leur Détenteurs (en cette qualité) le droit de recevoir des convocations et d'assister, de parler et de voter à chaque assemblée générale de la Société et d'exprimer, sous quelque forme que ce soit, un vote par Action.

Art. 8. Transferts d'actions - Dispositions générales.

8.1. Le registre des Actionnaires qui peut être examiné par tout Actionnaire sera tenu au Siège Social. Le registre contient la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre d'Actions détenues, l'indication des montants libérés par les Actions ainsi que les transferts d'Actions et les dates de ces transferts.

Chaque Actionnaire notifiera son adresse et chaque changement de son adresse par lettre recommandée à la Société. Pour les besoins de l'envoi de convocations, ou afin d'effectuer des paiements de dividendes ou d'autres distributions à un Actionnaire, la Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La preuve de la propriété de l'Action nominative résulte des inscriptions au registre des Actionnaires.

Tous les transferts d'Actions seront inscrits au registre des Actionnaires, soit après une notification suivant les règles sur le transfert des créances prévues à l'article 1690 du Code civil, soit par déclaration de transfert inscrite dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s), à condition que dans ce dernier cas le Conseil reçoive deux (2) jours ouvrables préalablement une notification écrite de l'intention du cédant et du cessionnaire d'inscrire une telle déclaration de transfert dans le registre des Actionnaires. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Aucun transfert d'Actions en contravention aux présents Statuts ne peut être valablement inscrit au registre des Actionnaires. Une telle inscription peut être refusée ou opposée par le Conseil, et, si elle a été faite sans le consentement du Conseil quel qu'en soit la forme ou le moyen, sera nulle et non avenue.

8.2. Le Conseil peut refuser l'enregistrement du transfert de toute Action (y compris par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentant(s) dûment autorisés):

8.2.1. sauf si:

(a) le certificat relatif aux Actions auxquelles il se rapporte (s'il en existe un) est déposé au Siège Social ou à tel autre endroit à Luxembourg que le Conseil peut déterminer et est accompagné par de telles preuves que le Conseil peut raisonnablement demander afin de mettre en évidence le droit du cédant d'opérer le transfert;

(b) elle se rapporte uniquement à une catégorie d'Actions; et

(c) elle est en faveur de quatre cessionnaires au plus;

8.2.2. à une personne physique qui n'a pas (ou dont le Conseil pense qu'elle n'a pas) la capacité légale de disposer librement d'une Action sans permission, entrave ou autorisation judiciaire;

8.2.3. sauf si le transfert des Actions est effectué en relation avec la réalisation valable d'un gage sur les Actions dûment enregistré en application de la Loi du 5 Août 2005 relative aux Contrats de garantie financière ou en relation avec une réalisation valable de toute autre charge dûment enregistrée et grevant les Actions;

8.3. Le Conseil refusera en outre d'enregistrer le transfert de toute Action à moins qu'il ne soit persuadé qu'un tel transfert constitue soit:

8.3.1 un transfert autorisé en vertu de l'article 9 (un «Transfert Autorisé»); ou

8.3.2 un transfert effectué conformément à et autorisé en vertu de l'article 10; ou

8.3.3 un transfert effectué conformément à l'article 12;

et cumulativement aux sections 8.3.1 à 8.3.3, ne constitue pas une violation d'un contrat entre la Société et tous ses Actionnaires ou quelques-uns parmi eux (c'est-à-dire un contrat supplémentaire aux présents Statuts).

8.4. Si, en relation avec le transfert d'une Action, le cédant de celle-ci est partie à un contrat entre la Société et tous ses Actionnaires ou quelques-uns parmi eux (c'est-à-dire un contrat supplémentaire aux présents Statuts) ou dans le cas d'une attribution d'une Action nouvelle à une personne qui n'est pas un Actionnaire, le Conseil exigera du cessionnaire

ou de l'attributaire d'une telle Action (selon le cas) la signature une déclaration écrite (dans la forme prescrite par le contrat) de soumission aux stipulations de ce contrat; et le Conseil peut refuser l'enregistrement du transfert ou de l'attribution de cette Action à moins que et jusqu'à ce que le cessionnaire ait signé une telle déclaration écrite.

Art. 9. Transferts d'actions autorisés.

9.1. Un Actionnaire sera autorisé à transférer son/ses Action(s):

9.1.1. si l'Actionnaire est une société, à toute société de participation ou société filiale de cet Actionnaire ou à toute autre société filiale d'une telle société de participation de l'Actionnaire; ou

9.1.2. si l'Actionnaire est une personne physique, à un Membre; ou

9.1.3. si l'Actionnaire est soit une personne dont l'occupation principale consiste en effectuer, gérer ou conseiller sur des investissements, ou un de ses mandataires (un «Investisseur») ou un fonds, une association ou un syndicat ou autre entité dont les affaires sont gérées ou conseillées par un Investisseur ou un mandataire d'une personne telle que prémentionnée, à tout souscripteur de parts, associé ou actionnaire dans un tel fonds, une telle association ou autre entité dont les affaires sont gérées ou conseillées par l'Investisseur (ou, si tel est le cas, par un de leurs mandataires); ou

9.1.4. à une tierce partie en vertu des dispositions de l'article 12, à condition que les dispositions de l'article 12 ont été respectées préalablement au transfert ou en même temps que celui-ci; ou

9.1.5. avec le consentement écrit préalable des détenteurs d'au moins cinquante pour cent (50%) (en nombre) du nombre total des Actions émises au moment en question; ou

9.1.6. si l'Actionnaire est une Société du Groupe ABN, à toute autre Société du Groupe ABN.

9.2. Aucun Actionnaire ne peut transférer ou autrement disposer d'une Action ou d'un bénéfice s'y rapportant à un moment auquel celle-ci fait l'objet d'une Déclaration de Transfert (telle que définie à l'article 10.2) ou par une Déclaration Obligatoire de Transfert (telle que définie à l'article 10.4).

Art. 10. Transferts d'Actions: dispositions relatives à la préemption.

10.1 Excepté le cas d'un Transfert Autorisé, le droit de transférer ou d'autrement disposer d'une Action ou d'un bénéfice attaché à ou d'un droit dans ou trouvant son origine dans une Action sera soumis aux dispositions de préemption suivantes.

10.2 Excepté le cas d'un Transfert Autorisé, la personne qui se propose de transférer ou autrement disposer d'une Action ou d'un bénéfice attaché à ou d'un droit dans ou trouvant son origine dans une Action (le «Cédant») donnera avis écrit (un «Avis de Transfert») à la Société en précisant les Actions, bénéfices et/ou droits que le cédant entend céder. Le Cédant transmettra et déposera simultanément à l'envoi d'un Avis de Transfert le(s) certificat(s) (s'il y en a) relatifs aux Actions concernées à la Société.

10.3 En dépit de la précision dans un Avis de Transfert que le Cédant entend disposer uniquement d'un bénéfice attaché aux ou d'un droit dans ou trouvant son origine dans les Actions auxquelles les présentes font référence, l'Avis de Transfert désignera de façon inconditionnelle (nonobstant toute disposition contraire dans l'Avis de Transfert) la Société comme mandataire du Cédant en relation avec la vente des Actions ci-mentionnées (les «Actions à Vendre») aux Prix de Vente mentionné ci-après conformément aux dispositions du présent article. Un Avis de Transfert sera révocable uniquement avec le consentement du Conseil.

10.4 Excepté le cas où un Avis de Transfert qu'un Actionnaire doit donner ou est censé avoir donné en vertu de l'article 11 (un «Avis Obligatoire de Transfert»), un Avis de Transfert peut contenir une condition (une «Condition de Transfert Total») prévoyant que si toutes les Actions à Vendre (de quelque catégorie que se soit) ne sont pas vendues à des Actionnaires, aucune d'entre elles ne sera ainsi vendue.

10.5 Excepté le cas d'un Avis Obligatoire de Transfert, l'Avis de Transfert peut contenir, en plus des précisions quant aux Actions à Vendre:

10.5.1. (si applicable) le nom ou les noms d'une personne ou de personnes (une telle personne ou de telles personnes seront désignées ci-après comme «Cessionnaire Proposé») auxquelles les Actions à Vendre (ou un bénéfice ou un droit qui en résulte) sont proposées à être transférés au cas où les Actions à Vendre ne sont pas acquises par des Actionnaires; et

10.5.2. l'entièreté de la contrepartie par Action pour laquelle un/de tel(s) transfert(s) sera/seront effectué(s) (et, si une des contreparties visées ne consiste pas en un prix en argent exprimé en euros, un montant par action qui est ainsi exprimé et qui correspond à l'entièreté de la contrepartie).

Si tel est le cas, à condition que le Conseil soit raisonnablement convaincu (et/) que la contrepartie ainsi déclarée est une bona fide contrepartie convenue entre le Cédant et le Cessionnaire Proposée aux conditions normales du marché et de bonne foi, une telle contrepartie consistera en le Prix de Vente et la période prescrite (telle que) commencera à la date de l'envoi de l'Avis de Transfert et expirera 60 jours après cette date.

10.6. Au cas où un Avis de Transfert Obligatoire ou un Avis de Transfert ne mentionnant pas les précisions supplémentaires visées à l'article 10.5 ci-dessus en relation à la contrepartie ou quand le Conseil n'est pas convaincu que la considération déclarée représente une considération de bonne foi suivant la terminologie de l'article 10.5:

10.6.1. si endéans un délai de 30 jours au plus à partir de la date à laquelle l'Avis de Transfert à été envoyé ou est censé avoir été envoyé (ou endéans un délai plus long (s'il en existe un) que le Conseil peut, avant l'expiration d'un tel délai de

30 jours, déterminer dans ce contexte, un tel délai plus long ne pouvant excéder 12 mois), le Cédant et le Conseil auront convenu d'un prix par Action jugé représentatif de la valeur équitable des Actions à Vendre ou acceptable pour le Cédant sans excéder la valeur équitable des Actions à Vendre, un tel prix constituera le Prix de Vente et le délai prescrit commencera à courir à la date à laquelle un tel contrat est conclu et expirera 60 jours après; ou

10.6.2. si une telle convention fait défaut, le Conseil, après expiration de 30 jours (ou d'un délai plus long (s'il en existe un) qui, comme mentionné ci-avant, n'excède pas 12 mois) prenant cours à la date à laquelle l'Avis de Transfert a été envoyé ou est censé avoir été envoyé, donnera instruction aux commissaires de la Société actuellement en fonction (ou, dans des circonstances où les commissaires aux comptes de la Société refusent d'agir, une autre entreprise de comptables désignée par le Conseil) de déterminer et de communiquer au Conseil la somme par Action qu'ils considèrent être la valeur équitable des Actions à Vendre et la somme par Action ainsi déterminée et communiquée constituera le Prix de Vente et le délai prescrit commencera à la date à laquelle les commissaires ainsi déterminent et communiquent et expirera 60 jours après.

10.7. Pour les besoins de l'article 10.6, les commissaires agiront comme experts et non comme arbitres et (sauf erreur manifeste uniquement) leur détermination sera finale et liera la Société et tous les Actionnaires. Les coûts et dépenses des commissaires en relation avec l'élaboration de leur détermination seront supportés par la Société, à moins que le Prix de Vente ainsi déterminé équivaut, ou correspond substantiellement, à celui qui a (le cas échéant) été notifié par le Conseil au Cédant comme étant, dans leur opinion, le Prix de Vente, dans lequel cas de tels coûts et de telles dépenses seront supportés par le Cédant. Pour les besoins de l'article 10.6 et du présent article, la valeur équitable des Actions à Vendre correspondra à la valeur du marché de celles-ci à la date de l'envoi ou à la date présumée de l'envoi (selon le cas) de l'Avis de Transfert ou de l'Avis Obligatoire de Transfert en question comme convenu entre un acheteur volontaire et un vendeur volontaire aux conditions normales du marché pour l'ensemble du capital social émis de la Société, une telle somme étant divisée par le nombre d'Actions émises et ceci sans tenir compte de restrictions de transfert (et les commissaires recevront des instructions en conséquence).

10.8. Des Actions à Vendre seront offertes à tous les Actionnaires de la Société qui au moment en question sont des détenteurs d'Actions Préférentielles, Actions de Priorité ou d'Actions Ordinaires, mais de façon à ce que:

10.8.1. si et dans la mesure où les Actions à Vendre sont des Actions Préférentielles, les Détenteurs actuels d'Actions Préférentielles (autre que le Cédant ou tout Associé du Cédant) auront, quant à leur achat, un droit préférentiel en premier lieu par rapport aux autres Détenteurs d'Actions Préférentielles, puis aux Détenteurs d'Actions de Priorité et d'Actions Ordinaires; ou

10.8.2. si et dans la mesure où les Actions à Vendre sont des Actions de Priorité et/ou des Actions Ordinaires, les Détenteurs actuels d'Actions de Priorité et/ou d'Actions Ordinaires (autre que le Cédant ou tout Associé du Cédant) auront, quant à leur achat, un droit préférentiel par rapport aux Détenteurs d'Actions Préférentielles;

à condition que les Actions à Vendre peuvent également être offertes à telle(s) personne(s) (s'il en existe) que le Conseil juge approprié («Autres Candidats Désignés») et à condition qu'une telle offre est faite sous la condition que de telles Actions à Vendre peuvent uniquement être achetées par une/de telle(s) personne(s), si et dans la mesure où de telles Actions ne sont pas acquis par des Actionnaires à la suite d'offres telles que visées aux articles 10.8.1. et 10.8.2..

10.9. La Société n'est pas obligée à offrir et n'offrira pas des Actions à Vendre au Cédant, à un Associé du Cédant ou à toute autre personne qui demeure Actionnaire, mais qui est présumé avoir envoyé un Avis Obligatoire de Transfert au jour ou avant la date à laquelle des offres comme celles mentionnées à l'article 10.8 ont été faites. En outre, si pendant la période entre la date à laquelle une telle offre est faite et (à la suite de l'acceptation d'une telle offre par un Actionnaire) celle à laquelle la vente d'Actions à Vendre à un tel Actionnaire est parfaite, un tel Actionnaire est présumé avoir envoyé un Avis Obligatoire de Transfert, un tel Actionnaire est présumé de ne pas avoir accepté une telle offre et les Actions à Vendre concernées seront offertes une nouvelle fois à la vente (au même Prix de Vente et comme si ce prix avait été déterminé à la date à laquelle l'Avis Obligatoire de Transfert est présumé avoir été envoyé).

10.10. Une telle offre, que la Société est obligée à faire en vertu de l'article 10.8, doit prévoir un délai (qui n'est ni inférieur à 14 jours ni (sauf si un Investisseur Majoritaire consent ou instruit d'une manière différente) supérieur à 21 jours), après que cette offre est faite, endéans une telle offre doit être acceptée ou qui, à défaut d'acceptation, expire. Si des acceptations ont été reçues à la suite d'une telle offre pour un nombre total d'Actions supérieur au nombre de celles offertes, le nombre d'Actions à Vendre sera attribué suivant la catégorie des Actions à Vendre selon l'ordre de priorité suivant:

(a) si les Actions à Vendre sont des Actions Préférentielles, d'abord aux autres Détenteurs d'Actions Préférentielles, puis aux Détenteurs d'Actions de Priorité, puis aux Détenteurs d'Actions Ordinaires et finalement aux Autres Candidats Désignés (s'il en existe); ou

(b) si les Actions à Vendre sont des Actions de Priorité et/ou des Actions Ordinaires, d'abord aux autres Détenteurs d'Actions Ordinaires, puis aux Détenteurs d'Actions Préférentielles et finalement aux Autres Candidats Désignés (s'il en existe).

10.11. Si, en vertu de l'application des dispositions de l'article 10.10, des acceptations ont été reçues par une catégorie y visée pour un nombre total d'Actions qui est supérieur à celui offert, le nombre d'Actions à Vendre sera attribué à ceux qui les ont acceptés dans des proportions qui correspondent au nombre d'Actions de la catégorie concernée tenues par chaque acceptant (ou, s'il s'agit d'Autres Candidats Désignés, selon l'ordre que le Conseil déterminera), à condition

qu'aucun acceptant ne sera obligé à acquérir plus d'Actions à Vendre que le nombre par lui sollicité et de manière à ce que les dispositions du présent article 10.10. continuent à s'appliquer mutatis mutandis jusqu'à ce que toutes les Actions qu'un de ces acceptants aurait acquis sur base du système proportionnel décrit ci-dessus ont été attribuées en conséquence.

10.12. Si un Avis de Transfert contient valablement une Condition de Transfert Total, une offre telle que décrite ci-avant sera conditionnelle jusqu'à ce que cette condition soit remplie et aucune acceptation d'une offre d'Actions à Vendre devient effective avant qu'une telle condition ne soit remplie. A l'exception de ce qui précède, une telle offre que la Société est obligée à faire en vertu de l'article 10.8 sera inconditionnelle.

10.13. Si la Société, avant que le délai prescrit soit expiré, se trouve, en vertu des dispositions précédentes du présent article 10, en présence d'Actionnaires ou d'Autres Candidats Désignés («Cessionnaires Approuvés») achetant quelques-unes ou (si une Condition de Transfert Total est d'application) toutes les Actions à Vendre, elle en avise sans retard par écrit le Cédant et les Cessionnaires Approuvés. Chacun de ces avis contient le nom et l'adresse de chacun des Cessionnaires Approuvés et le nombre d'Actions à Vendre dont l'achat par lui a été convenu et précise un endroit et une date (qui ne peut se situer moins que trois jours avant ni plus que 10 jours après la date de cet avis) à laquelle la vente et l'achat seront parfaits. Jusqu'à l'envoi par la Société d'un de ces avis tel que précisé ci-avant, le Cédant sera obligé inconditionnellement (l'unique condition étant le paiement régulier du Prix de Vente) à accomplir la vente des Actions à Vendre auxquelles cet avis se rapporte conformément à son contenu.

10.14. Si un Cédant (à l'exception de la raison seulement qu'un Cessionnaire Approuvé ne paye pas régulièrement le Prix de Vente) ne transfère pas de manière régulière (ou n'achève pas le transfert de) une Action à Vendre à un Cessionnaire Approuvé dans des circonstances auxquelles l'article 10.13 s'applique, le Conseil aura le droit et le devoir d'autoriser et d'instruire une personne à accomplir et à effectuer en son nom le transfert requis et la Société peut recevoir la somme d'argent pour l'achat en tant que fiduciaire pour le Cédant et (nonobstant (si tel est le cas) le fait que le Cédant n'a pas délivré le/les certificat(s) d'actions)) aura comme conséquence que le Cessionnaire Approuvé sera (sauf s'il les obtient) enregistré comme Détenteur de ces Actions. La preuve de la réception par la Société des sommes d'argent pour l'achat constitue un acquit valable pour le Cessionnaire Approuvé (qui ne sera pas obligé à participer aux réclamations y relatives) et après que le Cessionnaire Approuvé a été enregistré à la suite du prétendu exercice des pouvoirs prémentionnés, personne ne mettra en doute la validité des procédures.

10.15. Si après l'envoi d'un Avis de Transfert ou d'un Avis Obligatoire de Transfert, selon le cas, la Société ne se trouve pas, avant l'expiration du délai prescrit, en présence de Cessionnaires Approuvés ayant la volonté d'acheter quelques-unes, ou, si l'Avis de Transfert en question contient de manière valable une Condition de Transfert Total, toutes les Actions à Vendre, elle va en donner, aussitôt que possible à la suite de l'expiration, avis écrit au Cédant et le Cédant, à tout moment après jusqu'à l'expiration d'un délai de 60 jours à partir de la date de cet avis, sera libre (sous réserve de ce qui est prévu ci-dessous) à transférer celles des Actions à Vendre qui n'ont pas été acquies par les Cessionnaires Approuvés ou bien toutes les Actions à Vendre (le cas échéant) au Cessionnaire Proposé ou, si l'Avis de Transfert n'a pas précisé un Cessionnaire Proposé (y compris, afin d'écartier tout doute, dans le cas d'un Avis Obligatoire de Transfert), à toute personne par moyen d'une vente de bonne foi à un prix qui ne peut être inférieur au Prix de Vente. Le Conseil peut exiger du Cédant de leur fournir la preuve (à leur conviction raisonnable) que ces Actions seront transférées dans le cadre d'une vente de bonne foi pour la contrepartie mentionnée dans l'Avis de Transfert sans déduction, rabais, bonification ou condition favorable de quelque nature que ce soit en faveur de leur acheteur et s'il n'a pas été satisfait, il peut refuser d'enregistrer l'instrument documentant le transfert.

10.16. Toute Action qui doit être transférée par un Cédant à un Cessionnaire Approuvé en vertu du présent article sera transférée libre de toute hypothèque, toute charge, tout privilège, toute option ou tout autre grèvement et ensemble avec le bénéfice de tous les droits et autorisations y attachés et si, en déterminant le Prix de Vente, un droit à un dividende, qui a été payé en avance à la date auquel le transfert est enregistré, est pris en compte, le Cédant sera tenu de comptabiliser ce montant en faveur du Cessionnaire Approuvé (et le Cessionnaire Approuvé peut, au moment où il paye cette Action, déduire ce montant du Prix de Vente payable).

Art. 11. Transferts d'Actions: Avis obligatoire de transfert.

11.1 Si une personne entend transférer ou autrement disposer d'une Action ou d'un bénéfice ou d'un droit trouvant son origine dans une Action d'une manière différente que celle permise par les articles 8 à 10 ou autrement en conformité avec les dispositions des présents Statuts, une telle personne et un Associé d'une telle personne qui est un Actionnaire sera, sauf si et dans la mesure où (si applicable) le Conseil décide différemment de bonne foi et au moment approprié, présumé d'avoir donné, au moment auquel le Conseil envoie un avis à cette personne déclarant qu'il a eu connaissance du transfert projeté ou de l'autre disposition (ou à la date (s'il en existe une) précisée dans cet avis), un Avis de Transfert concernant toutes les Actions qu'une telle personne et un tel autre Associé détient à ce moment là (l'«Avis Obligatoire de Transfert»).

11.2 Chaque fois qu'un Avis Obligatoire de Transfert est censé avoir été donné par un Actionnaire, cet Actionnaire, sur demande de la Société, transmettra et déposera à la Société les certificat(s) (s'il en existe) se rapportant aux Actions en question.

11.3 Afin d'assurer qu'un transfert d'Actions est un Transfert Autorisé ou qu'aucune circonstance ne s'est manifestée qui aurait rendu nécessaire un Avis de Transfert ou pourrait être réputé avoir été donné en vertu d'une disposition des

présents Statuts, le Conseil peut de temps en temps exiger d'un Actionnaire ou d'une personne désignée comme Cessionnaire dans le cadre d'un transfert déposé en vue de son enregistrement ou d'une personne qui a été, est ou peut être un Associé d'une personne prémentionnée, qu'il/elle transmettra à la Société telle information et preuve que le Conseil juge appropriées en relation avec un sujet qu'il estime utile à cet effet.

Si une telle information ou preuve fait apparaître qu'un Avis de Transfert aurait dû être donné en relation avec des Actions, le Conseil peut, par avis écrit, stipuler qu'un Avis Obligatoire de Transfert sera, à partir de la date de cet avis ou à partir d'une date future qui y est précisée, présumé avoir été donné par les Détenteurs de ces Actions et/ou leurs Associés en ce qui concerne quelques-unes ou toutes les Actions. Si une telle information ou preuve n'est pas fournie à la satisfaction raisonnable du Conseil endéans un délai raisonnable après demande, le Conseil sera autorisé à refuser d'enregistrer le transfert en question ou, si aucun transfert n'est projeté, à demander moyennant avis écrit adressé au(x) Détenteur(s) des Actions concernées qu'un Avis de Transfert se rapportant à toutes ces Actions soit donné (et un tel avis peut stipuler que, si un Avis de Transfert n'est pas donné endéans un délai spécifique, un Avis Obligatoire de Transfert se rapportant à toutes les Actions en question sera présumé avoir été donné à l'expiration de ce délai).

Art. 12. Droit de sortie conjointe / droit de sortie totale.

12.1 Si les Détenteurs d'Actions Préférentielles («Actionnaires Préférentiels Vendeurs») décident de vendre toute leur participation ou une Participation de Contrôle dans la Société à des tierces parties, ils assurent que les autres Actionnaires («Autres Actionnaires») obtiennent le droit de vendre (ci-après «Droit de Sortie Conjointe») un pourcentage de leur participation dans la Société qui correspond au pourcentage des participations dans la Société qui font objet de la vente par les Actionnaires Préférentiels Vendeurs au même prix par Action de la même catégorie, suivant les mêmes conditions et au même temps que l'achat par une tierce partie des participations qui font objet de la vente par les Actionnaires Préférentiels Vendeurs.

12.2 Les Actionnaires Préférentiels Vendeurs communiquent aux Autres Actionnaires par écrit, sans retard non nécessaire, les contrats de vente et d'achat de leur Actions, ensemble avec une copie de l'offre irrévocable de la tierce partie qui va également acquérir des Autres Actionnaires un nombre d'Actions à fixer tel que déterminé au paragraphe 12.1 ci-dessus. Au cas où une tierce partie n'aurait pas l'intention d'acheter des Actions des Autres Actionnaires, la communication contient l'offre irrévocable des Actionnaires Préférentiels Vendeurs d'acquérir les Actions des Autres Actionnaires aux mêmes conditions.

12.3 Les Autres Actionnaires doivent endéans un délai de 10 jours ouvrables à partir de la réception de la communication des Actionnaires Préférentiels Vendeurs et de l'offre d'achat telle que décrite au paragraphe 12.2 ci-dessus, communiquer aux Actionnaires Préférentiels Vendeurs leur intention de vendre leur participation dans la Société dans la mesure indiquée au paragraphe 12.1.

12.4 Excepté le cas où les Autres Actionnaires exercent leur Droit de Sortie Conjointe et si, à la demande des Actionnaires Préférentiels Vendeurs, les Actionnaires Préférentiels Vendeurs décident de vendre toutes leurs participations ou une Participation de Contrôle dans la Société à une tierce partie, les Autres Actionnaires seront obligés à vendre un pourcentage de leur participation dans la Société qui équivaut au pourcentage de la participation des Actionnaires Préférentiels Vendeurs dans la Société qui fait objet de la vente au même prix par Action de la même catégorie, aux mêmes conditions et au même temps que l'achat par la tierce partie des participations des Actionnaires Vendeurs Préférentiels qui font l'objet de la vente par les Actionnaires Vendeurs Préférentiels (ci-après «Droit de Sortie Totale»).

12.5 Les Actionnaires Vendeurs Préférentiels communiqueront aux Autres Actionnaires leur intention d'exercer le Droit de Sortie Totale simultanément à la communication en vertu du paragraphe 12.2.

12.6 Le Droit de Sortie Conjointe et le Droit de Sortie Totale ne s'appliqueront pas dans le cas d'une vente des Actions par les Actionnaires Préférentiels Vendeurs à d'autres sociétés qui font partie (ou qui feront partie au moment de la vente) du même groupe que les Actionnaires Vendeurs Préférentiels ou à d'un autre fonds d'investissement géré par une telle société, ou à une vente à des nouveaux Actionnaires dans le cadre d'une réunion en syndicat avec d'autres investisseurs institutionnels de leur participation dans la Société au moment de ou avant le deuxième anniversaire de la Société.

Chapitre III. Conseil, Commissaire aux comptes

13.1 La Société est administrée au minimum par cinq et au maximum par onze administrateurs (les «Administrateurs»), Actionnaires ou non. Deux Administrateurs seront nécessairement des Administrateurs Investisseurs.

13.2 Les Administrateurs seront élus par l'assemblée des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six ans et leur rémunération (s'il en existe une). La Société remboursera chaque Administrateur de toutes les dépenses (y compris, sans y être limité, les frais de déplacement) raisonnablement encourues par lui en relation avec l'accomplissement de ses fonctions comme administrateur de la Société.

13.3 Les Administrateurs forment un conseil (le «Conseil»). Le Conseil peut choisir un président parmi ses membres.

13.4 En cas de vacance d'un ou de plusieurs sièges au Conseil à cause du décès, de la retraite ou autrement, les Administrateurs restants ont le droit de coopter un nouvel Administrateur à sa place, et ceci sur proposition (et uniquement si une telle proposition est prochaine) des Actionnaires qui ont proposé l'Administrateur dont le siège est vacant, et convoqueront une assemblée générale des Actionnaires en vue de la confirmation de ce nouvel Administrateur ou de la nomination d'un autre Administrateur.

13.5 Aucun Administrateur ne sera contraint à démissionner de son poste d'Administrateur et aucune personne ne sera inéligible à la nomination en tant qu'Administrateur pour la raison d'avoir atteint un certain âge.

13.6 En outre, le poste d'un Administrateur se libère:

(a) quand il est convaincu d'un acte délictueux/criminel (autre qu'une contravention mineure au code de la route) et les Actionnaires décident que son poste sera libéré; ou

(b) dans le cas d'une personne qui est également employé de la Société ou d'une autre Société du Groupe, quand il cesse d'être un tel employé et les Actionnaires décident que son poste soit libéré; ou

(c) quand il sera légalement empêché d'être en fonction en tant qu'Administrateur; ou

(d) avec ou sans raison, par une résolution des Actionnaires décidant en conformité avec les conditions de quorum et de majorité applicables pour la modification des présents Statuts.

13.7 ABN AMRO VENTURES B.V. aura le droit de proposer de temps en temps, chaque fois avec au moins deux candidats pour chaque poste à pourvoir, six (6) postes comme Administrateur de la Société à la nomination, dont un poste sera celui d'un Administrateur Investisseur, et pourra également proposer de révoquer cette/ces personne(s) de leur fonction. ABN AMRO VENTURES B.V. précisera dans ses propositions de candidats qui sont les candidats pour le poste d'Administrateur Investisseur.

13.8 Le deuxième ABN AMRO LBO FUND aura le droit de proposer à la nomination de temps en temps, chaque fois avec au moins deux candidats pour chaque poste à pourvoir, quatre (4) postes comme Administrateur de la Société, dont un poste sera celui d'un Administrateur Investisseur, et pourra également proposer de révoquer cette/ces personne(s) de leurs fonctions. Le deuxième ABN AMRO LBO FUND précisera dans ses propositions de candidats qui sont les candidats pour le poste d'Administrateur Investisseur.

13.9 Les Actionnaires Individuels qui détiennent un nombre majoritaire des Actions Ordinaires tenues par les Actionnaires Individuels au moment en question auront le droit de proposer à la nomination de temps en temps, chaque fois avec au moins deux candidats pour chaque poste à pourvoir, un poste comme Administrateur de la Société, et pourront également proposer de révoquer cette/ces personne(s) de leurs fonctions.

13.10 Les Actionnaires auront uniquement le droit de nommer les Administrateurs en fonction de la liste reprenant les candidats soumis à leur choix en conformité avec les articles 13.7, 13.8 et 13.9. Si aucune proposition concernant la nomination d'un Administrateur pour un poste vacant est faite par le(s) Actionnaire(s) autorisé(s) à faire une telle proposition, le poste restera vacant et les Actionnaires n'auront pas le droit d'élire quelqu'un à un tel poste avant qu'une proposition utile ne soit faite par le(s) Actionnaire(s) en question qui bénéficient du droit de proposition à un tel poste.

13.11 Si des Actionnaires proposent la révocation d'Administrateurs conformément aux articles 13.7, 13.8 et 13.9, le Conseil sera obligé de convoquer une assemblée des Actionnaires endéans le délai le plus court possible, l'ordre du jour comprenant une résolution sur la démission projetée.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil choisira parmi ses membres un président qui sera élu parmi les administrateurs et nommés en conformité avec les articles 13.7 ou 13.8. Il pourra également choisir un Secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des Actionnaires.

Le Conseil se réunira sur convocation du président. Une réunion du Conseil peut également être convoquée par deux Administrateurs. Une réunion du Conseil sera convoquée et tenue au moins six fois par année civile et la période de temps séparant deux assemblées n'excédera pas deux mois.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des Actionnaires et toutes les réunions du Conseil, mais en son absence l'assemblée générale ou le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes un autre Administrateur ou, le cas échéant, une autre personne comme président pro tempore.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil sera donné par lettre, par télécopie ou par tout autre moyen électronique approuvé par le Conseil à tous les Administrateurs au moins sept Jours Francs avant toute réunion du Conseil et chaque convocation sera accompagnée par un ordre du jour écrit précisant les affaires d'une telle réunion et par des copies de tous les documents utiles à cette réunion, y compris (sans y être limité) une copie des derniers comptes de gestion mensuels et du dernier tableau des flux de trésorerie disponibles pour le groupe de la Société et un rapport au conseil sur la marche des affaires en général pendant les mois précédents et renseignant sur l'activité commerciale future du Groupe. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être renoncé à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Administrateur par écrit ou par câble, par télégramme, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le Conseil. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le Conseil un autre Administrateur comme son mandataire.

Aucune affaire ne sera traitée lors d'une assemblée du Conseil, à l'exception de celle déterminée par l'ordre du jour d'une telle assemblée, à moins qu'un Administrateur Investisseur y donne son consentement.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs est présente. Cependant, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement si, à un moment où des Administrateurs Investisseurs sont en fonction en tant qu'Administrateurs de la Société, au moins un de ces Administrateurs Investisseurs n'est pas présent ou représenté à l'assemblée.

Au cas où le quorum pour une réunion du Conseil n'est pas atteint endéans une demi heure à partir de l'heure prévue pour la réunion, où si un tel quorum cesse d'être atteint pendant une réunion, la réunion sera ajournée au même jour de la semaine suivante à la même heure et au même endroit, à l'exception qu'au cas où une réunion est ajournée de cette manière, aucun Administrateur Investisseur en fonction en tant qu'Administrateur de la Société n'est tenu d'assister pour que le quorum soit atteint lors d'une telle réunion ajournée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Les Administrateurs ou un comité d'Administrateurs peuvent participer à des réunions par connection(s) à une conférence téléphonique ou par une série de conversations téléphoniques ou par échange de transmissions de télécopies adressées au président. Les opinions des Administrateurs ou d'un comité d'Administrateurs telles que constatées par ces conversations téléphoniques ou transmissions de télécopies et communiquées au président seront traitées comme vote en faveur ou à l'encontre d'une résolution particulière (selon les circonstances). Une résolution adoptée lors d'une réunion tenue de cette manière et signée par le président sera valable et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion des Administrateurs (ou, le cas échéant, de ce comité) dûment convoquée et tenue.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un document ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés par le président de la réunion et par un autre Administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux Administrateurs.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Les pouvoirs qui ne sont pas expressément conférés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil.

Le Conseil peut décider de mettre en place un ou plusieurs comités dont les membres ne sont pas nécessairement des Administrateurs. Dans ce cas, le Conseil nommera les membres de ce(s) comité(s) et détermine leurs pouvoirs.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou mandataires de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée (i) par la signature conjointe de deux Administrateurs, dont au moins un doit être un Administrateur Investisseur, ou (ii) par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Commissaire aux comptes. Les comptes de la Société sont surveillés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Actionnaires ou non. Les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser 6 (six) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Art. 20. Indemnisation. Chaque Administrateur, commissaire aux comptes, Secrétaire ou autre agent de la Société est en droit d'être indemnisé par la Société sur les fonds de celles-ci pour tous les coûts, charges, pertes, dépenses et engagements par lui encourus dans le cadre de l'exercice actuel ou futur et/ou de ses devoirs et/ou de l'exercice actuel ou futur de ses pouvoirs et/ou autrement par rapport ou en relation avec ses devoirs, pouvoirs ou fonctions, y compris (sans préjudice au caractère général de ce qui précède) toute responsabilité par lui encourue en tant que défendeur dans une action en justice -pénale ou civile- qui est en relation soit avec un fait ou une omission de sa part, soit avec un fait ou une omission qui lui est imputée au vu de sa qualité d'agent ou d'employé de la Société et qui aboutit à un jugement en sa faveur (ou bien l'action en justice se termine d'une autre manière sans qu'une violation matérielle par lui de ses obligations n'ait été décelée ou admise) ou dans le cadre de laquelle il a été libéré ou a bénéficié de l'application d'une loi prévoyant une exemption de responsabilité pour cet acte ou cette omission, si une telle exemption lui a été accordée par le tribunal.

Art. 21. Conflit d'intérêts. Un Administrateur sera considéré comme ayant un intérêt substantiel opposé aux intérêts de la Société et n'aura pas droit au vote en ce qui concerne toute affaire qui implique un intérêt financier personnel de l'Administrateur ou qui nécessite une résolution ou autre décision des Administrateurs en conformité avec ou pour les besoins des articles 8 à 12 des présents Statuts dans la mesure où une telle affaire est en relation avec des Actions tenues par cet Administrateur ou si cet Administrateur y est autrement intéressé.

L'Administrateur concerné ayant un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil sera obligé d'en avertir le Conseil et faire en sorte qu'un rapport de sa déclaration sera intégré au procès-verbal de la réunion.

Lors de l'assemblée générale suivante, avant le vote sur toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un Administrateur aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Chapitre IV. Assemblée Générale des actionnaires

Art. 22. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

Art. 23. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au Siège Social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée générale le 15 janvier de chaque année, à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le Conseil ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Des assemblées générales des Actionnaires peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil.

Art. 24. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le Conseil une personne en tant que son mandataire, lequel peut ne pas être Actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées d'Actionnaires.

Le quorum pour une assemblée ou pour des résolutions écrites ne sera atteint avant que les Actionnaires présents ou votant par écrit comprennent (soit personnellement ou par un représentant dûment autorisé ou un mandataire) les Détenteurs d'au moins 50 pour cent des Actions Préférentielles actuellement émises.

Au cas où le quorum pour une assemblée d'Actionnaires n'est pas atteint endéans une demi heure à partir de l'heure prévue pour l'assemblée, où si un tel quorum cesse d'être atteint pendant une assemblée, l'assemblée sera ajournée au même jour de la semaine suivante à la même heure et au même endroit, à l'exception qu'au cas qu'une assemblée est ajournée de cette manière, aucun Investisseur Majoritaire est tenu d'assister pour que le quorum soit atteint lors d'une telle assemblée ajournée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 25. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier septembre de chaque année et finit le trente et un août de l'année suivante.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte des profits et pertes. Il soumet ces documents ensemble avec un rapport sur les affaires de la Société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale qui sera amenée à approuver ces comptes, au commissaire aux comptes qui établira un rapport contenant ses commentaires sur ces documents. Le Conseil transmettra aux Actionnaires les comptes sociaux revus par le commissaire, à la fois non consolidés et consolidés, endéans un délai de quatre mois à partir du dernier jour de la période à laquelle ils se rapportent.

Art. 26. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Sur proposition du Conseil, l'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation des bénéfices nets distribuables. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux Actionnaires comme dividendes, à condition que, dans ce dernier cas, les Actions Préférentielles donnent droit à un dividende annuel égal à 3% du Prix d'Émission des Actions Préférentielles (le «Dividende Préférentiel») et à condition que, si aucune distribution de dividendes n'est effectuée pendant une année sociale donnée, le droit à un tel dividende sera reporté à nouveau à l'année sociale suivante lors de laquelle une distribution de dividendes sera effectuée. Puis, avec le solde des montants distribuables comme dividendes, les Actions de Priorité donneront droit à un dividende annuel représentant au moins 5% de la valeur nominale des Actions de Priorité (c'est-à-dire 0.075 euro par action) (le «Dividende Prioritaire») et à condition que, si aucune distribution de dividendes n'est effectuée pendant une année sociale donnée, le droit à un tel dividende sera reporté à nouveau à l'année sociale suivante lors de laquelle une distribution de dividendes sera effectuée.

Chaque montant supplémentaire distribuable comme dividende sera distribué pro rata et pari passu aux Actions Ordinaires.

La Société n'effectuera pas de paiement par rapport à des Actions (soit par dividendes, distribution, achat ou rachat, ou par réduction ou par restitution de capital social) si un tel paiement est interdit ou limité par les conditions de contrats de financement auxquels la Société est de temps en temps partie.

Dans les limites permises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Actions de Priorité seront remboursables et remboursées au choix de la Société, à condition qu'un traitement égal des Actionnaires Prioritaires soit respecté. La Société peut cependant rembourser obligatoirement toutes les Actions Prioritaires détenues par un actionnaire, sans procéder au remboursement des Actions Prioritaires détenues par d'autres actionnaires, si la Société considère que la détention de telles Actions de Priorité par un tel actionnaire expose la Société à toute responsabilité ou restriction à laquelle elle ne devrait pas être exposée. Le prix de remboursement sera déterminé par référence à la valeur de marché et à la valeur de l'actif net de la Société tel qu'exprimé dans ses comptes annuels les plus récents.

A moins d'avoir été cédées par la Société dans le mois de leur remboursement, toutes les Actions de Priorité ainsi remboursées seront annulées par une réduction proportionnelle du capital social et ce, dans un délai raisonnable de leur remboursement.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les Actions Préférentielles donnent droit à une participation préférentielle dans le boni de liquidation jusqu'à hauteur d'un montant égal à leur Prix d'Émission respectifs et aux Dividendes Préférentiels, reportés, mais impayés sur ces Actions Préférentielles. Le solde du boni de liquidation, s'il y en a un, sera distribué aux Actions de Priorité et aux Actions Ordinaires au prorata et pari passu.

Chapitre VII. Loi applicable - Définitions

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi.

Art. 29. Définitions. Dans les présents Statuts:

les titres sont utilisés en vue d'une meilleure lecture et n'affecteront pas l'interprétation des présentes

«ABN AMRO VENTURES B.V.»: une société régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Gustav Mahlerlaan, 10, 1082 PP, Amsterdam, Pays-Bas

«SOCIETE DU GROUPE ABN»: ABN AMRO HOLDINGS N.V. et toute autre société (ou autre entité) qui est actuellement une entreprise filiale d'ABN AMRO HOLDINGS N.V. ou un fonds, association, syndicat ou autre entité dont les affaires sont gérées ou qui sont conseillés par une autre SOCIETE DU GROUPE ABN

«Statuts»: les présents statuts tels que modifiés de temps en temps (et le renvoi à un «article» sera interprété de manière analogue)

«Associé»: signifiera (a) le mari, l'épouse, le conjoint suivant la common law, la mère, le père, la grand-mère, le grand-père, le frère, la sœur, l'enfant, le bel-enfant ou autre ancêtre linéaire ou descendant par le sang, par adoption ou mariage de la personne concernée; (b) un légataire de la personne concernée ou de tout autre associé de la personne concernée; (c) si la personne concernée est une société, une filiale ou une société de participation de la personne concernée ou une autre filiale d'une telle société de participations

«Conseil»: le Conseil d'Administration de la Société tel que formé de temps en temps

«Jour Franc»: en relation avec le délai pour une convocation, le délai excluant le jour auquel la convocation est donnée ou censé être donnée ainsi que le jour pour lequel elle est donnée ou auquel elle prend effet

«Participation de Contrôle»: signifie un nombre d'Actions attribuant à son/ses détenteur(s) une majorité de vote de cinquante pour cent (50%) des Actions admises au vote au moment en question

«Administrateurs»: les Administrateurs en tant que membre du Conseil actuel de la Société

«Société du Groupe»: la Société et tout autre société (ou autre entité) qui, au moment en question, est une entreprise filiale de La Société (entreprise liée) telle que définie par les articles 213 et suivants de la Loi (et «Groupe» sera interprété en conséquence)

«Détenteur»: en ce qui concerne des Actions, la personne dont le nom est inscrit au Registre des Actionnaires en tant que détenteur de ces actions;

«Le deuxième ABN AMRO LBO FUND»: une société en commandite régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 250, Bishopsgate, London EC2M 4AA, Royaume-Uni

«Actionnaire Individuel»: signifie les personnes physiques qui, de temps en temps, détiennent des Actions Ordinaires de la Société

«Administrateur Investisseur»: un Administrateur de la Société nommé en vertu des articles 13.7 et 13.8

«Investisseur Majoritaire»: les détenteurs d'au moins de la moitié du nombre total des Actions Préférentielles émis au moment en question

«Prix d'Émission»: le prix par Action auquel les Actions concernées sont émises (c'est-à-dire la somme du montant libéré ou comptabilisé comme libéré par rapport à sa valeur nominale et la prime d'émission y afférente)

«Loi» signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et toute modification statutaire ou remise en effet de celle-ci et tout instrument statutaire y relatif

«Actions Ordinaires»: signifie les Actions ordinaires d'un euro cinquante cents (EUR 1,50) ayant les droits définis dans les présents Statuts

«Cession Autorisée»: la cession d'une Action autorisé suivant l'article 9

«Action Préférentielle» signifie les Actions préférentielles d'un euro cinquante cents (EUR 1,50) chacune dans le capital de la Société, ayant des droits tels que définis dans les présents Statuts

«Action de Priorité» signifie les Actions de priorité d'un euro cinquante cents (EUR 1,50) chacune dans le capital de la Société, ayant des droits tels que définis dans les présents Statuts

«Siège Social»: le siège social actuel de la Société

«Secrétaire»: le secrétaire de la Société ou toute autre personne nommé en vue d'accomplir les devoirs du secrétaire

«Actionnaire»: chaque détenteur actuel d'actions dans le capital de la Société de quelque catégorie que ce soit

«Actions»: (sauf si le contexte ne le permet pas) actions dans le capital de la Société (de quelque catégorie que ce soit).»

La résolution a été adoptée de la façon suivante:

Votes pour: à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.30 heures.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de l'augmentation de capital mentionné ci-dessus sont estimés à 5.600,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Zech, D. Bouzmarene, V. Turri, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, LAC/2007/15251. — Reçu 1.570,72 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007093238/220/1519.

(070104728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Blue Gem Luxembourg 1A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.750,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.044.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BLUEGEM GENERAL PARTNER L.P., a Scottish Limited Partnership, having its principal place of business at 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Scotland, United Kingdom, registered under the number SL5936; here duly represented by Mr Bertrand Job, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on May 11, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I.- The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of BLUE GEM LUXEMBOURG 1A S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on April 18, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred fifty euros (EUR 1,250.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary shares having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each to an amount of thirteen thousand seven hundred fifty euros (EUR 13,750.-) by the issue of fifty (50) new ordinary shares, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares;

2. subscription by the Sole Shareholder of the new ordinary shares to be issued by the Company as specified in item 1. above and payment in cash;

3. amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase which shall be reworded as follows:

«The corporate capital of the Company is fixed at thirteen thousand seven hundred fifty Euros (EUR 13,750.-) represented by five hundred fifty (550) ordinary shares (the Shares), having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

III.- The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred fifty euros (EUR 1,250.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary shares having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each to an amount of thirteen thousand seven hundred fifty euros (EUR 13,750.-) by the issue of fifty (50) new ordinary shares, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares.

Subscription and payment

Thereupon, BLUEGEM GENERAL PARTNER L.P., duly represented as hereabove mentioned, declares to subscribe the fifty (50) newly issued ordinary shares of the Company, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each and to have them fully paid up by a payment in cash so that the amount of one thousand two hundred fifty euros (EUR 1,250.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1. of the Company's Articles of Association which shall be reworded as follows:

«The corporate capital of the Company is fixed at thirteen thousand seven hundred fifty Euros (EUR 13,750.-) represented by five hundred fifty (550) ordinary shares (the Shares), having a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximatively nine hundred euros (900.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille sept, le quatorze mai.

Par-devant M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BLUEGEM GENERAL PARTNER L.P., un Limited Partnership de droit écossais, ayant son principal établissement à 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9WJ, Ecosse, Royaume-Uni, immatriculée sous le numéro SL5936; ici dûment représentée par Maître Bertrand Job, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 mai 2007;

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est la seule associée (l'Associé Unique) de la société BLUE GEM LUXEMBOURG 1A S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

II.- La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de treize mille sept cent cinquante euros (EUR 13.750,-) par la création et l'émission de cinquante (50) parts sociales ordinaires nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires déjà existantes;

2. Souscription par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales ordinaires émises par la Société, tel que spécifié au point 1. ci-dessus, et paiement en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à treize mille sept cent cinquante euros (EUR 13.750,-), représenté par cinq cent cinquante (550) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

III.- L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de treize mille sept cent cinquante euros (EUR 13.750,-) par la création et l'émission de cinquante (50) parts sociales ordinaires nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales ordinaires déjà existantes.

Souscription - Libération

BLUEGEM GENERAL PARTNER L.P. dûment représentée comme décrit ci-dessus, déclare alors souscrire les cinquante (50) parts sociales ordinaires nouvelles de la Société, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer intégralement moyennant un paiement en numéraire de sorte que la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à treize mille sept cent cinquante euros (EUR 13.750,-), représenté par cinq cent cinquante (550) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Job, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 mai 2007, REM/2007/1009. — Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007093240/5770/128.

(070105024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

SFPC S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 130.397.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) La société FIELD INVESTMENTS (MAURITIUS) LTD, une société constituée et existant sous le droit des Iles Maurice, établie et ayant son siège social à Les Cascades, Edith Cavell Street, MS-Port Louis, numéro d'immatriculation au RC Maurice 22500/5049;

2) La société BERFIN LTD, une société constituée et existant sous le droit des Iles Maurice, établie et ayant son siège social à Les Cascades, Edith Cavell Street, MS-Port Louis, numéro d'immatriculation au RC Maurice 6/2000/7574;

tous les deux ici représentés par:

Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Port-Louis (Maurice), le 9 juillet 2007.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles parties comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SFPC S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser trois ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) toutefois être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société FIELD INVESTMENTS (MAURITIUS) LTD, préqualifiée, quinze mille cinq cents actions	15.500
2) La société BERFIN LTD, préqualifiée, quinze mille cinq cents actions	15.500
Total: trente et un mille actions	31.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a.- La société FIELD INVESTMENTS (MAURITIUS) LTD, une société constituée et existant sous le droit des Iles Maurice, établie et ayant son siège social à Les Cascades, Edith Cavell Street, MS-Port Louis, numéro d'immatriculation au RC Maurice 22500/5049;

b.- La société BERFIN LTD, une société constituée et existant sous le droit des Iles Maurice, établie et ayant son siège social à Les Cascades, Edith Cavell Street, MS-Port Louis, numéro d'immatriculation au RC Maurice 6/2000/7574;

c.- Monsieur Michel Antolinos, administrateur de société, né à Lyon (France), le 24 novembre 1941, demeurant au 21, quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève (Suisse).

3) Est appelé aux fonctions d'administrateur-délégué:

Monsieur Michel Antolinos, administrateur de société, né à Lyon (France), le 24 novembre 1941, demeurant au 21 quai du Mont Blanc, CH-1201 Genève (Suisse).

4) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Henri Vanherberghen, ingénieur commercial et comptable agréé, né à Uccle, Belgique, le 15 mai 1941, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

6) Le siège de la Société est fixé au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. D. Klapp, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8496. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007096011/239/142.

(070107173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Magen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.053.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Patrick Getreide, born on May 26, 1954 in Paris, residing at 74, avenue Molière, 1190 Bruxelles, Belgique, here represented by Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on June 19th, 2007.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its mandatory, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole member of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of MAGEN S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 116,053, and having its registered office in Luxembourg,

incorporated pursuant to a deed of Master André Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated April 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1305 of July 6, 2006.

- The Company's capital is set at fourteen million and seventy-four thousand (14,074,000.-) euros, represented by five hundred sixty-two thousand nine hundred and sixty (562,960) shares with a par value of twenty-five (25.-) euros each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

- 1) Change of the end of the financial year from the 31th of December to the 30th of September.
- 2) Subsequent amendment of Article 15 and of the first paragraph of Article 16 of the Articles of Incorporation.
- 3) Miscellaneous.

The sole partner then passed the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolved to change the end of the financial year from the 31th of December to the 30th of September, so that the present financial year which began on 26th April 2006 will end on 30th of September 2007.

As a consequence Article 15 and the first paragraph of Article 16 of the Articles of Incorporation are amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 15.** The Company's financial year shall begin on the first day of October each year and end on the thirtieth day of September of the following year.»

« **Art. 16. first paragraph.** Each year, as of the thirtieth of September, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.»

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick Getreide, né le 26 mai 1954 à Paris, demeurant au 74, avenue Molière, 1190 Bruxelles, Belgique, ici représenté par M. Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 juin 2007.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MAGEN S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 116.053, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1305 du 6 juillet 2006.

- Le capital social de la Société est fixé à quatorze millions soixante-quatorze mille (14.074.000,-) euros, représenté par cinq cent soixante-deux mille neuf cent soixante (562.960) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Changement de la fin de l'année sociale du 31 décembre au 30 septembre.
- 2) Modification subséquente de l'article 15 et du 1^{er} alinéa de l'article 16 des statuts.
- 3) Divers.

L'associé unique a ensuite pris la résolution suivante:

résolution

La fin de l'année sociale est changée du 31 décembre au 30 septembre, de sorte que l'année sociale commencée le 26 avril 2006 se terminera le 30 septembre 2007.

En conséquence l'article 15 et le 1^{er} alinéa de l'article 16 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.»

« **Art. 16.** Chaque année, au trente septembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, LAC/2007/15419. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007093237/5770/87.

(070104729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Uppsala S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 19.941.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 5 novembre 1982, acte publié au Mémorial C n^o 341 du 30 décembre 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mars 1983, acte publié au Mémorial C n^o 121 du 9 mai 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 11 novembre 1983, acte publié au Mémorial C n^o 366 du 14 décembre 1983, le capital social a été converti en Euros par acte sous seing privé en date du 13 décembre 2001, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C n^o 789 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UPPSALA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007095953/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01838. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2007.

Erafo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 89.069.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

LUXFIDUCIA

Signature

Référence de publication: 2007096130/1629/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02371. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.